

Procès-verbal

Département des Côtes d'Armor
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION
SEANCE DU MARDI 28 MAI 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 28 mai à 18 h 00, en application des articles L. 2121-7 et L. 2122-8 par renvoi de l'article L. 5211-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT) s'est assemblé, dûment convoqué, salle des Fêtes à Callac le Conseil d'Agglomération de Guingamp-Paimpol Agglomération sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX

Etaients présents les conseillers d'agglomération suivants

ALLARD Ronan (suppléant) ; AUBRY Gwénaëlle (suppléante) ; BEGUIN Jean-Claude ; BERNARD Joseph ; BIAVA Denis (suppléant) ; BILLAUX Béatrice ; BURLOT Gilbert ; CALLONNEC Claude ; CARADEC-BOCHER Stéphanie ; CHEVALIER Hervé ; CLEC'H Vincent ; CONNAN Guy ; CONNAN Josette ; DOYEN Virginie ; DUPONT Frédéric ; ECHEVEST Yannick ; GOUDALLIER Benoît ; GRAEBER Sophie ; GUILLOU Claudine ; GUILLOU Rémy ; HERVÉ Gildas ; INDERBITZIN Laure-Line ; JOBIC Cyril ; KERAMBRUN-LE TALLEC Agathe ; KERHERVE Guy ; LE BARS Yannick ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE CALVEZ Michel ; LE COTTON Anne ; LE CREFF Jacques ; LE FLOC'H Patrick ; LE FOLL Marie-Françoise ; LE GAOUYAT Samuel ; LE GOFF Yannick ; LE GOFF Philippe ; LE LAY Alexandra ; LE MARREC François ; LE MEAUX Vincent ; LE MEUR Daniel (suppléant) ; LE MEUR Frédéric ; LE MOIGNE Yvon ; LE SAOUT Aurélie ; LINTANF Joseph ; MOURET Patricia ; NAUDIN Christian ; PAGNY Gilles ; PARISCOAT Dominique ; PIRIOU Claude ; PONTIS Florence ; PRIGENT Christian ; PRIGENT Marie-Yannick ; PUILLANDRE Elisabeth ; RANNOU Hervé ; RIOU Philippe ; ROLLAND Paul ; SALOMON Claude ; SCOLAN Marie-Thérèse ; TALOC Bruno ; VIBERT Richard.

Conseillers d'agglomération - pouvoirs

BOÉTÉ Cécile à CLEC'H Vincent ; CADUDAL Véronique à RIOU Philippe ; GIUNTINI Jean-Pierre à GUILLOU Claudine ; LE GALL Annie à PRIGENT Marie-Yannick ; LE HOUEROU Annie à LE GOFF Philippe ; LE JANNE Claudie à LE BLEVENNEC Gilbert ; LOZAC'H Claude à LE MEAUX Vincent ; PRIGENT Jean-Yvon à ECHEVEST Yannick ; SALLIOU Pierre à PONTIS Florence ; SAMSON-RAOUL Caroline à LE MEUR Daniel

Conseillers d'agglomération absents et excusés

BOUCHER Gaëlle ; BOUILLENNEC Rachel ; BOULANGER Servane ; BREZELLEC Marcel ; CHAPPÉ Fanny ; CHARLES Olivier ; DUMAIL Michel ; GOUAULT Jacky ; LARVOR Yannick ; LE FLOC'H Éric ; LE LAY Tugdual ; LE VAILLANT Gilbert ; LEYOUR Pascal ; MOZER Florence ; QUENET Michel ; RASLE-ROCHE Morgan ; VAROQUIER Lydie ; ZIEGLER Evelyne.

Nombre de conseillers en exercice : 88 Titulaires - 43 suppléants

DELIBERATIONS	Présents	Procurations	Votants	Absents	
N°2024-05-125 à 127	60	10	70	18	
N°2024-05-128 à 133	64	13	77	11	Arrivées de Tugdual LE LAY, Fanny CHAPPÉ (pouvoir de Gaëlle BOUCHER) Jacky GOUAULT (pouvoir de Servane BOULANGER) Morgan RASLE-ROCHE (pouvoir de Michel DUMAIL)
N°2024-05-134	63	13	76	12	Cyril JOBIC ne prenant pas part au vote
N°2024-05-135 à 137	64	13	77	11	
N°2024-05-138	63	13	76	12	Tugdual LE LAY ne prenant pas part au vote
N°2024-05-139 à 144	64	13	77	11	

Date d'envoi de la convocation : Mercredi 22 mai 2024
Secrétaire de séance Joseph LINTANF

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX, : Excusez-moi de mon retard, j'étais en réunion avec Sébastien MARTIN, le Président de l'association d'Intercommunalités de France, qui était à Saint-Brieuc ce midi et sera à Morlaix tout à l'heure. Il fait un tour de Bretagne, sur les enjeux des intercommunalités en France, et passe quelques jours dans la péninsule bretonne. Nous allons procéder à l'appel nominatif des conseillers d'agglomération. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer.

Il remercie la municipalité de Callac pour la mise à disposition de la salle ce jour.

Il propose de retirer de l'ordre du jour les rapports liés à l'office de tourisme Guingamp-Baie de Paimpol (4 rapports) puisqu'il y a besoin de passage en commission, et notamment au sein de l'OIT avant de produire un avis, nous, en Conseil d'agglomération. Il s'agit simplement d'un problème de pure forme, il n'y a pas d'enjeu derrière, simplement un enjeu de procédure. Après validation à l'unanimité de l'assemblée, ces rapports sont retirés de l'ordre du jour et seront présentés lors d'une prochaine séance. Il donne lecture de l'ordre du jour :

- Désignation du secrétaire de séance
- Compte-rendu des délégations au Président et au Bureau communautaire
- Approbation du procès-verbal du 16 avril 2024
- Information concernant l'état du stock des terrains des zones non vendues à ce jour
- Motion de soutien à la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Commission Service public communautaire

- Mobilisation citoyenne et vie associative
 - Réseau des Conseils de développement bretons : adhésion 2024
 - Subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer

Commission Nouvelles dynamiques territoriales

- Enfance, jeunesse
 - Dispositif Pass'Colo : convention
 - Chantier international de jeunes à Bulat Pestivien
- Culture
 - Milmarin : tarifs au 1er juillet 2024

Commission Economie, ouverture et grands projets

- Economie emploi et relations aux entreprises
 - Université Catholique de l'Ouest : subvention bâtiment d'enseignement

Commission Aménagement et revitalisation des territoires

- Contrat de ville : validation du nouveau contrat
- Habitat et renouvellement urbain
 - Convention avec le Conseil Régional de Bretagne pour le financement en 2024 du point Info Habitat
 - Subventions pour le logement social sur le programme De Terre d'Armor Habitat à Bégard pour 11 logements
- Urbanisme et droit des sols
 - Avis portant sur l'arrêt du PLUi de Saint-Brieuc Armor Agglomération
- Mobilités
 - DSP Mobilité 2019-2025 : avenant n°9
 - Appel à projet « demain à bicyclette »

Procès-verbal

Commission Stratégies pour la biodiversité

- Biodiversité et environnement
 - Natura 2000 "Trégor-Goëlo" et terrains du Conservatoire du Littoral : convention de prêt de matériel agricole à des exploitants
 - Convention cadre avec Lannion-Trégor Communauté pour le financement en 2024 des programmes de bassins versants et des SAGE (Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion)

Commission Eau et assainissement

- Eau et assainissement
 - Convention d'échange d'eau entre Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff Armor Communauté : tarif vente eau
 - Adhésion de Leff Armor Communauté au Syndicat Mixte de Kerné Uhuel

DEL2024-05-125 DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le Président informe les membres du Conseil d'agglomération qu'il convient de désigner un.e secrétaire de séance pour établir le procès-verbal de séance (Article L.2121.15 du Code général des collectivités territoriales). Il invite le Conseil d'agglomération à désigner un.e secrétaire de séance.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité LINTANF Joseph est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

DEL2024-05-126 COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU PRÉSIDENT ET AU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Le Président porte à la connaissance du Conseil d'Agglomération des décisions exercées par délégation de l'organe délibérant, en vertu de la délibération DEL2021-03-032 du 23 mars 2021.

Période : mars 2024

Décisions marchés publics/accords-cadres

MP2024-03-004 DU 27/03/2024		Attribution du marché subséquent n°2 de l'accord cadre multi-attributaires pour la fourniture et le montage de bennes à ordures ménagères : fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères de 14m3 minimum pour un châssis 19 tonnes pour le service de collecte des déchets	
Lot unique	SEMAT (La Rochelle)	117 859,57€ HT soit 141 431,48€ TTC	Livraison : 7 mois
MP2024-03-005 DU 27/03/2024		Attribution du marché de location de bâtiments modulaires de bureaux pour le site de Grâce	
Lot unique	COUGNAUD (La Roche-sur-Yon)	49 978,30€ HT soit 59 973,96€ TTC	Durée : 28 mois (5 mois de préparation et 23 mois de location)

Procès-verbal

MP2024-03-006 DU 27/03/2024		Attribution de l'accord-cadre de l'animation agricole sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération sur la période 2024-2025	
Lot n°1 : animation du programme agricole	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (Rennes)	Montants sur la durée totale du marché : Montant minimum : 8 000 € HT Montant maximum : 25 000 € HT	Durée : 19 mois à compter du 1 ^{er} juin 2024 ou à défaut à postériori à la notification du marché ; la date de fin du contrat étant prévue au 31 décembre 2025
Lot n°2 : actions collectives en zone légumière	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (Rennes)	Montants sur la durée totale du marché : Montant minimum : 8 000 € HT Montant maximum : 25 000 € HT	Durée : 19 mois à compter du 1 ^{er} juin 2024 ou à défaut à postériori à la notification du marché ; la date de fin du contrat étant prévue au 31 décembre 2025
Lot n°3 : réalisation de diagnostics	Chambre Régionale d'Agriculture de Bretagne (Rennes)	Montants sur la durée totale du marché : Montant minimum : 3 000 € HT Montant maximum : 45 000 € HT	Durée : 19 mois à compter du 1 ^{er} juin 2024 ou à défaut à postériori à la notification du marché ; la date de fin du contrat étant prévue au 31 décembre 2025
MP2024-03-007 DU 27/03/2024		Attribution des marchés pour la reconstruction du pôle enfance / jeunesse à Bourbriac (22) (lots 1 et 2)	
Lot 1- Désamiantage	2ETP (La Gouesnière)	Montant: 38 116.74 € HT soit 45 740.09 € TTC	Durée : 6 semaines de période de préparation et 3 mois de travaux (congés compris).
Lot n°2 : Démolition - Déconstruction	COLAS France Ets SNT (Ploufragan)	Montant: 28 032.00 € HT soit 33 638.40 € TTC	Durée : 6 semaines de période de préparation et 3 mois de travaux (congés compris).

Attribution marchés publics/accords-cadres « simplifiés » (fournitures et services < 40 000 € HT ou travaux < à 100 000 € HT)

Objet	Type de marchés et procédure	Date de notification	Titulaire	Montant HT
Traitement des nuisibles des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération Lot n°1 : Nord	Services Marché ordinaire	14/03/2024 (fin : 28 février 2025)	FARAGO (Quimper)	5 400 € HT

Procès-verbal

Traitement des nuisibles des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération Lot n°2 : Centre	Services Marché ordinaire	14/03/2024 (fin : 28 février 2025)	FARAGO (Quimper)	6 975 € HT
Traitement des nuisibles des bâtiments de Guingamp-Paimpol Agglomération Lot n°3 : Sud	Services Marché ordinaire	14/03/2024 (fin : 28 février 2025)	ARGOAT HYGIENE (Bourbriac)	2 815 € HT
Fourniture et installation d'un système de vidéoprotection pour la déchèterie de Bégard	Fournitures Marché ordinaire	28/03/2024 (durée : 15 mois)	ACE (Langueux)	9338,84 € HT

Décisions du Président

2024-04-062	Convention d'occupation précaire Maison de l'entreprise Paimpol avec la SARL Rénovation du Patrimoine Breton pour une durée de 3 ans à compter du 02 avril 2024 moyennant un loyer de 73.50 €HT/m ² /an la 1 ^{ère} année, 84€HT/m ² /an la 2 nd année et 94.50 €HT/m ² /an la 3 ^{ème} année et un montant de charges de 64.51 €HT/m ² /an	08-04-2024
2024-04-063	Demande de subvention programme FEADER-Leader 2014-2020 dans le cadre de l'animation gestion du programme LEADER pour l'année 2024	29-03-2024
2024-04-064	Convention d'entretien de l'abri à vélos qui sera installé avant fin juin 2024 au camping de Pors Don avec la commune de Ploubazlanec	11-04-2024
2024-04-065	Convention d'entretien de l'abri à vélos installé rue Crec'h Ugen avec la commune de Belle-Isle-en-Terre	11-04-2024
2024-04-066	Convention d'entretien de l'abri à vélos qui sera installé avant fin juin 2024 au camping du Ouern avec la commune de Ploubazlanec	11-04-2024
2024-04-067	Convention d'entretien de l'abri à vélos installé sur le parking de l'école maternelle Marcel Le Roy avec la commune de Plouézec	16-04-2024
2024-04-068	Contraction d'une ligne de trésorerie de 2 000 000 € auprès de la CEBPL	12-04-2024
2024-04-069	Mandat 33ème convention ADFC du 11 au 13 octobre 2023 à Orléans pour Elisabeth Puillandre, Vice-présidente, Romain Rollant, DGS et Jérôme Massé, DGA	12-04-2024
2024-04-070	Mandat pour une formation du Président	12-04-2024
2024-04-071	Convention de mise à disposition du gymnase Pierre-Yvon Trémel à l'association Twirling les Streredenn d'Armor les 27 et 28 avril et les 4 et 5 mai 2024 à titre gratuit	22-04-2024
2024-04-072	Eclairage public, sécurisation de l'abribus du rond-point de Kernilien à Plouisy par le SDE22 pour un montant de 3 460.65 € HT à la charge de l'agglomération	13.04.2024
2024-04-073	Bail civil, bâtiment Emergence pour l'association Initiative Argoat Goëlo à compter du 01.02.2024 pour 6 ans. Loyer de 56 € TTC/m ² /an et 33.45 € TTC de charges par m ² /an	23-04-2024
2024-04-074	Domiciliation SNC GABYNA, maison de l'entreprise Paimpol à compter du 15.04.2024 pour une durée de 1 an renouvelable par tacite reconduction moyennant une location mensuelle de 35 € HT	22-04-2024
2024-04-075	Convention d'occupation précaire, Maison de l'entreprise Paimpol, M. GEORGELIN pour une durée de 3 ans à compter du 02.05.2024 moyennant	26-04-2024

Procès-verbal

	un loyer de 73.50 €HT/m ² /an la 1 ^{ère} année, 84€HT/m ² /an la 2 nd année et 94.50 €HT/m ² /an la 3 ^{ème} année et un montant de charges de 64.51 €HT/m ² /an	
--	--	--

Bureau Communautaire

Le Président porte à connaissance du Conseil d'agglomération les décisions prises par le Bureau communautaire conformément aux délégations du Conseil d'agglomération en date du 16 juillet 2020.

Bureau communautaire du 21 mai 2024 :

DELBU2024-05-029	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : service patrimoine - assistante administrative ; création de poste sur une nouvelle DHS suite à départ pour mutation	Unanimité
DELBU2024-05-030	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : service patrimoine - coordinateur de travaux de maintenance ; création de poste	Unanimité
DELBU2024-05-031	Mobilité et formation professionnelles : Modification du tableau des effectifs : service prévention, collecte et valorisation des déchets ; création d'un contrat de projet	Unanimité
DELBU2024-05-032	Commande publique : Attribution de l'accord-cadre à bons de commande : Fourniture d'émulsion de bitume	Unanimité
DELBU2024-05-033	Vie associative : Guid'Asso : signature de la charte du réseau régional et départemental	Unanimité
DELBU2024-05-034	Biodiversité et environnement : Convention cadre de partenariat avec la Fédération de Pêche des Côtes d'Armor	Unanimité
DELBU2024-05-035	Habitat et revitalisation : Convention coédition entre KULTUR BRETAGNE et l'Agglomération pour la réalisation du film documentaire sur la recherche-action « Du sacré aux communs - devenir des églises paroissiales »	Majorité
DELBU2024-05-036	Habitat et revitalisation : Convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre la ville de Bégard et l'Agglomération pour l'étude pré-opérationnelle de requalification urbaine et immobilière de la congrégation des sœurs de Bégard	Majorité
DELBU2024-05-037	Développement économique : Aide à l'immobilier d'entreprise : SARL Brasserie artisanale de Paimpol	Unanimité

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré, le Conseil d'Agglomération à l'unanimité décide de prendre acte des marchés/accords-cadres et décisions signés par délégation de l'organe délibérant au Président et au Bureau communautaire.

DEL2024-05-127

APPROBATION PROCES VERBAL DU 16 AVRIL 2024

Le Président met à l'approbation du Conseil d'agglomération le procès-verbal de la séance du mardi 16 avril 2024. Celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents au Conseil d'agglomération.

Procès-verbal

INFORMATION CONCERNANT L'ETAT DU STOCK DES TERRAINS DES ZONES NON VENDUES A CE JOUR

Vincent LE MEAUX: Nous allons évoquer deux sujets en point d'introduction générale à nos travaux. Il avait été fait, lors d'un Conseil d'agglomération précédent, état d'une discussion sur le stock de terrains des zones. Nous avons longuement échangé, et nous avons donc demandé à Philippe LE GOFF de pouvoir nous faire une information concernant ce stock de terrains non vendus aujourd'hui, sur le territoire de l'agglomération, après tout le débat que nous avons eu sur les zones d'activités. Donc je vais laisser le soin à Philippe LE GOFF de présenter cela.

Philippe LE GOFF: Merci. Effectivement, vous donner quelques informations concernant ces stocks économiques sur l'agglomération et quelques tendances pour aujourd'hui et pour demain. Vous dire que cette évaluation met en évidence que, par rapport au stock dit « programmatique » et à la réalité, on a quand même un delta qui vous est présenté, qui est assez conséquent, puisque c'est pratiquement un déclassement à hauteur de 59% des surfaces qui étaient celles qui étaient au départ énoncées. Donc il nous reste, aujourd'hui, l'équivalent de 461325 m² à commercialiser. Les déclassements viennent, tout simplement, d'une non-actualisation des zones ces dernières années, avec des reclassements de parties en zone N, en zone A, avec l'inscription parfois de bassins de rétention d'orages qui sont venus de facto imputer les mètres carrés disponibles.

Il reste donc des terrains sur les zones de Grâce, de Quemper-Guézennec, d'Yvias, de Paimpol, de Péderneec. Sur les zones de Paimpol, la zone de Guerland, Runanvizit, Kerprat Sud, Pabu Paimpol, Ploëzal, Runan, Louargat, Plougonver, Callac, Pontrieux et Saint-Agathon, il nous reste également des terrains sur lesquels on travaille sur cette vente.

Donc globalement, quelques éléments généraux de contexte. Première chose, ne pas s'arrêter sur la question des déficits sur certaines zones: il n'est pas anormal d'avoir des zones qui même in fine sont déficitaires; ça fait partie des portages aujourd'hui qu'on peut avoir, notamment, et parfois même sur des lotissements, c'est-à-dire que les rentrées n'ont pas correspondu au coût total de l'aménagement général. Deuxième chose, vous dire qu'il nous reste, oui, du stock disponible, mais j'ai envie de dire qu'on est dans une logique qui est une logique de court et moyen termes. Ça signifie qu'il faut pour l'instant rationaliser au mieux ces ventes, et on essaie véritablement d'avoir toujours, sur les échanges qu'on a avec les entreprises, le besoin de faire rentrer leurs projets dans une surface qui soit la plus appropriée, et qu'il n'y ait pas in fine de réserves inutiles qui soient faites. On ne se cache pas qu'on regarde aussi la question « projet, consommation foncière et création d'emplois ». Et ça nous pousse à nous dire que ça, c'est les court et moyen termes, mais qu'il faut que d'ores et déjà aujourd'hui, on se projette dans le long terme, avec le foncier à maîtriser, dans le cadre de nouvelles zones sur le territoire. Voilà un petit peu ce qui ressort de cette information et de ces stocks.

Dans la même veine, on est en train de travailler dans un recensement plus fin, pour voir comment on peut, sur certaines zones, faire non pas du renouvellement, mais du remembrement, le cas échéant, pour trouver aussi d'autres latitudes de propositions de terrains pour les entrepreneurs.

Merci.

Vincent LE MEAUX: Tout à l'heure, pour peut-être nous relancer un peu sur ce débat-là, nous étions entre Présidents d'agglomération et est venue la discussion devant le Président Sébastien MARTIN, qui est Président de l'association des Intercommunalités de France, la question des baux emphytéotiques pour les zones d'activités. C'est un sujet qui aujourd'hui est pris à bras-le-corps par Dinan. À Saint-Brieuc, ils se posent la question. Je voyais aussi que, du côté de Lamballe, ils se posaient la question. Donc est-ce que nous avons avancé sur ce sujet, que tu avais évoqué, lancé à la cantonade, et qui avait fait réagir un peu l'assistance la dernière fois ?

Philippe LE GOFF: Oui. Comme tu le précisais, c'est véritablement quelque chose qui aujourd'hui est dans l'air du temps. On ne sera pas les seuls à rentrer dans cette démarche. Je vous avais précisé un tout petit peu, à l'époque, les éléments qui prévalaient à cette réflexion. Le premier, c'était

Procès-verbal

effectivement la question de la rationalisation du foncier, et notamment la question de l'accaparement, ou du moins de freiner cette spéculation avec une raréfaction de celui-ci.

Le deuxième, c'était être dans une logique aussi d'anticipation des 10, 15, 20, 30, 40, 50 prochaines années, avec l'idée de se dire que, notamment, on se retrouve aussi parfois avec une incohérence entre le foncier disponible et puis les propriétaires qui ont quitté leur activité économique. Pour ne rien vous cacher, je suis confronté parfois - et pour l'instant, on essaie un peu de freiner des quatre fers - à des entreprises bien implantées, qui ont un business qui se développe bien, depuis des années, avec même parfois des reprises, mais où les reprises ont été décorrélées du bâti. Et in fine, une tension entre un entrepreneur et le propriétaire fait qu'il y a des demandes à nouveau de déplacement pour aller mener son activité. Ça pose beaucoup de questions, parce qu'il reste toujours la question de l'ancienne partie immobilière qui arrive et de quelle activité.

Donc aujourd'hui, le recensement de la stratégie commerciale sur le territoire a été lancé et affecté : le marché a été signé par Samuel LE GAOUYAT, pour justement avoir ce référentiel. Et sur la partie de ce bail à construction, effectivement, on a pu échanger, et on recevra prochainement en commission Économique le Vice-président de Dinan Agglomération. Avec eux, on a fait notamment un échange de benchmark, une forme d'échange sur cette question-là, pour voir un tout petit peu comment on arrive à lever ces obstacles qui peuvent être des obstacles d'accueil d'entreprises sur le territoire. On est toujours sur les orientations que j'avais pu évoquer, c'est-à-dire de dire qu'on aurait, sur les secteurs qui sont tendus, un premier niveau de bail à construction pour pouvoir développer, sur les secteurs types zones secondaires, une ouverture à la question de l'acquisition nette, ce qui permettrait notamment de flécher les entrepreneurs qui voudraient acquérir sur ces zones autres que celles de Guingamp et de Paimpol. Et puis on avance pour le cadrage juridique, c'est-à-dire aujourd'hui, quel est le niveau du montant du loyer. Je ne sais pas si je l'avais évoqué avec vous, il y a plusieurs scénarios qui peuvent être mis en œuvre. Pour l'entreprise, le montant du loyer est plutôt intéressant, parce qu'elle met ça dans ses charges, mais parfois, il y a une volonté d'avoir des loyers capitalisés : est-ce qu'on offre cette opportunité ? C'est-à-dire qu'en début de construction, l'entreprise peut verser un capital plus important. Et puis, est-ce que l'évaluation des loyers peut suivre, être indexée sur l'indice du coût de la construction pour ces terrains ? Donc on est en train de défricher tous ces éléments. Je dois rencontrer également (dans 15 jours), le Vice-président à l'économie de Saint-Brieuc, puisque Dinan se pose la question, mais Saint-Brieuc se la pose aussi. On a été regarder aussi ce qui se faisait à Chambéry, puisqu'ils sont en avance sur nous. Et on se pose des questions qu'on aborde, qu'on a commencé à aborder, qu'on abordera en commission Économique, sur la durée des baux : 30, 40, 50 ans. Et sur la question (j'avais pu l'évoquer) industriel/pas industriel, parce que la dépollution peut être aussi une vraie question.

Et puis on a un certain nombre de choses qui aujourd'hui continuent à avancer, sachant que les éléments aujourd'hui, dans l'environnement, l'ensemble des agglomérations sont en train de s'aligner sur cette question, et on a plus généralement une question qu'on devra se poser : est-ce qu'on porte ça au niveau de l'Agglomération ? Je voulais échanger avec la Vice-présidente à l'Économie de la Région Bretagne, aussi, parce que je me dis qu'on n'est pas forcément très loin sur cette question des stocks et du bail à construction sur ce que pourrait être une intervention régionale, tellement on va être confrontés à cette question-là.

Donc on continue à élaguer, et on sera, je pense, en capacité d'avancer assez rapidement sur des propositions concrètes dans les mois à venir.

Vincent LE MEAUX : Vu que ce sujet avait été évoqué de façon assez longue lors d'un précédent Conseil d'agglomération, il se peut qu'il y ait des questions, notamment sur l'état de certaines zones d'activités, et le sujet du changement de réflexion (de paradigme, comme diraient certains) sur la mise à disposition, pour l'économie, de foncier.

Y a-t-il des questions, des observations, des commentaires ?

Rémy GUILLOU : Monsieur le Président, juste deux questions sur les terrains qui sont sur Plouisy. Le premier, il est marqué sur la zone de Poul-Vran que la totalité est commercialisable, donc dans le

Procès-verbal

décompte, on n'a pas pris l'entreprise déjà installée ? Puisque la surface totale était plus importante : il reste à peu près les deux tiers de la zone commercialisée, mais il y a déjà une entreprise installée. Et apparemment, il est marqué que la totalité est commercialisable. Donc est-ce que c'est bien la totalité ?

Deuxième question, toujours sur ma commune de Plouisy, on parle de la zone de Kerizac. Est-ce que la surface indiquée comporte les deux zones (Kerizac 1 et Kerizac 2) ? Et si oui, sur la zone de Kerizac 1, quelle est la superficie qui est commercialisable, sachant qu'il y a une grande partie de zones humides ?

Philippe LE GOFF : Je ne vais pas avoir tous les éléments. Tout ce qui est sur compromis est calculé. Sur la zone de Kerizac 1, il reste le terrain qui se situe sous l'entreprise TITAN PREFEA, en dessous de la route, sur lequel il y a des contacts bien avancés pour une activité. Et sur la partie qui est située à l'ouest, c'est-à-dire derrière l'entreprise ÉCO-CONCEPT, il y a toute la partie de la zone humide qui est de facto déclassée (c'est une réalité) et la bande de la partie arrière sur laquelle on a travaillé avec eux et où, aujourd'hui, on en est en négociation pour finaliser celle-ci.

Vincent LE MEAUX : On a bien marqué « réellement commercialisable », et il y a quand même de petites surprises, comme on a pu le voir lors d'un Conseil d'agglomération antérieur, sur le secteur de Kerfot, et Savazou en particulier.

Michel LE CALVEZ : Je voulais savoir quelle surface reste sur la zone de La Petite Tournée à Yvias.

Philippe LE GOFF : On a perdu la marge de recul, sur la zone humide et sur des questions de voirie. Alors, pour ne rien vous cacher le retour par rapport à la marge de recul nous fait perdre 11 500m², donc on est à 36 000 en moins de ce qu'il y a. Et aujourd'hui, quand on a vendu à l'entreprise, il ne reste plus rien. Il ne nous reste plus de lot.

Michel LE CALVEZ : On a beaucoup de demandes sur la zone de La Petite Tournée, et apparemment, il n'y a plus de terrains.

Vincent LE MEAUX : Il n'y a plus de terrains, c'est ça, la difficulté. C'est la question de la zone humide, comme à Kerfot, et comme à Plouisy à Kerizac 1. Ça va être des débats assez complexes. La question va se poser, je crois, en CLE, c'est inscrit à l'ordre du jour. J'ai bien vu que la CLE allait se pencher sur ces difficultés des zones humides qui remettent en cause les décisions du PLUi. Donc ce ne serait pas mal, autant pour les zones d'activités économiques que les zones d'habitat que nous soyons au clair sur nos règles, qui ne viendraient pas disqualifier à un moment donné la constructibilité de certains espaces. Et là-dessus, on n'est pas... On a déjà eu cette question ici en débat, avec Caroline SAMSON-RAOUL notamment : il faudra qu'on soit au clair sur la règle applicable si on a des zones humides sur un terrain, qui sont découvertes a posteriori.

Philippe LE GOFF : Simplement, pour répondre, ça montre, sur ce secteur paimpolais, que très rapidement, il va falloir se poser la question d'où est-ce qu'on trouve du foncier, comment on trouve du foncier pour donner une fonction économique, parce qu'on arrive rapidement à la fin du foncier disponible. Je discutais dernièrement avec le représentant de la SAFER, c'est rapidement un travail qu'on doit mener, de fond, en termes d'inscription stratégique. On sait qu'on a notamment l'essentiel des moyens de communication (des ronds-points, des dessertes), mais vous le voyez, on a intérêt à être plus stratégique qu'on ne l'a été peut-être par le passé, parce que parfois, on se mettait près des routes, mais sauf qu'en fin de compte, les règles de recul faisaient qu'on achetait du terrain et qu'en fin de compte, on en perd énormément par rapport à ça. C'est ce à quoi on a commencé à s'atteler, notamment sur des secteurs où on va vite toucher l'impossible face à de nouveaux porteurs de projets.

Gwénaëlle AUBRY : Je me pose des questions à propos des -20 819 € sur la zone de la Croix-Blanche, en termes de recettes prévisionnelles. Ça vient d'où ?

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX: Pourquoi y a-t-il un chiffre négatif, de -20819 € ?

Philippe LE GOFF: Ça veut dire que la zone a été déficitaire, c'est tout. C'est ce que je disais tout à l'heure, ça ne me semble pas complètement incompatible. Ça fait partie des éléments aujourd'hui quand on fait du développement économique : à un moment donné, on fait de l'aménagement. Alors, peut-être la seule chose, c'est que lorsqu'on a parlé des prix de vente des terrains, parfois, on se rend compte qu'on était en deçà d'un équilibre, mais qui reste somme toute assez peu élevé.

Frédéric LE MEUR: Peut-être une petite erreur aussi. Je vois que la zone de Groësquer est placée à Grâces, mais c'est à Moustéru, et il n'y a pas de zone à Groësquer.

Vincent LE MEAUX: Alors, « il y a eu », dit-on à côté de moi. Claudine GUILLOU, tu peux t'exprimer là-dessus ?

Claudine GUILLOU: Ça date, mais c'est vrai qu'il y avait un terrain, là, qui était classé en zone d'activité, qui a été retiré du stock probablement, je n'en ai pas les raisons, mais en tout cas, avant l'existence de l'agglomération, en Communauté de communes, nous avions eu un projet sur ce terrain-là. Je n'ai pas l'historique en tête, mais en tout cas la situation a évolué probablement.

Philippe LE GOFF: C'est l'objet de tout ce recensement, qui montre à quel point il y a eu un certain nombre de choses qui étaient dans les stocks avant, et quand on arrive aujourd'hui qui sont inexistantes ou qui ont été déclassés.

Vincent LE MEAUX: On indiquera bien Moustéru dessus, puisqu'on est en limite sans doute, on n'est pas très loin de Grâces, . C'est juste en face ? C'est Moustéru, en fait, c'est la Communauté de communes de Bourbriac qui suivait ce dossier-là.

Pas d'autres commentaires ni de questions. Donc voilà cette information. Nous aurons, comme le disait tout à l'heure Philippe LE GOFF, un débat dans quelques mois, sur notre stratégie foncière, et ce sera le moment effectivement de refixer un nouveau cadre. Je pense que nous ne serons pas simplement sur de la reconduction de politiques publiques habituelles, mais on sera quand même sur des évolutions majeures. Et si on retravaille avec d'autres intercommunalités de Bretagne et avec la Région Bretagne, ça aura une cohérence, je pense, dans ce moment où tout le monde parle d'activité, d'industrie, de création de richesse, de développement économique et territorial. Donc ce sera l'occasion pour nous de nous remettre à jour sur ces enjeux économiques.

Sur les 36 ZAE gérées par l'Agglomération

- La superficie initiale totale de terrains était de 1 127 068 m²
- **La superficie désormais commercialisable : 461 325 m² soit 41 %**
- Avec 665 157 m² "déclassés" soit 59 %

Les raisons de ces déclassements sont d'ordre divers mais relèvent pour la moitié environ d'un retour en classement zone N ou A, d'autres déclassements ont trait à la construction d'ouvrage (voirie ou bassins de rétention), d'autres s'avèrent constituer des voiries ou délaissés de voirie ou des zones impactées par les marges de recul.

Procès-verbal

20 zones sur lesquelles l'Agglomération n'a plus de terrain disponible :

- 7 pour lesquelles les terrains sont désormais inconstructibles :
 - Zone de Grâce - GRACES
 - Zone de Poulogne - QUEMPER-GUEZENNEC
 - Zone de la Petite Tournée - YVIAS
 - Zone du Goasmeur - PAIMPOL
 - Zone de Maudez - PEDERNEC
 - Zone de Mikez - PEDERNEC
 - Zone de Groesquer - MOUSTERU
- 12 pour lesquelles tous les lots ont été vendus
 - Zone de Guerland - PAIMPOL
 - Zone de Runanvzit Ouest - PLOUMAGOAR
 - Zone de Kerprat sud - PLOUMAGOAR
 - Zone de Rucæer - PABU
 - Zone de Pervern - PAIMPOL
 - Zone de Kermanac'h - PLOEZAL
 - Zone de Berlaz - RUNAN
 - Zone de Saint-Paul - LOUARGAT
 - Zone de Ouelen - PLOUGONVER
 - Zone de Kerlossoarn – CALLAC
 - Zone du port – PONTRIEUX
 - ZONE DE Kerhollo – SAINT-AGATHON

4 zones où la totalité des terrains restant à commercialiser conservent leur vocation économique

Zone - COMMUNE	Superficie
Zone de Keriølet - BOURBRIAC	1084
Zone de Poul-Vran - PLOUISY	8500
Zone de Kernilien - PLOUISY	33524
Zone de Pont-Nevez - GRACES	5842
TOTAL	48 950

Procès-verbal

13 ZAE avec des terrains à destination économique (commercialisables)

Zone d'activités	Surface totale initiale	Réellement commercialisable	%
Zone de Coat Yen - BEGARD	36069	26 449	73%
Zone de Kerbol - BIET	10199	7 915	78%
Zone du Courjou - BOURBRIAC	23489	7 043	30%
Zone de Kerguiniou - CALLAC	119127	55 476	47%
Zone de Savazou - KERFOT	70291	21 012	30%
Zone de Nénes - LOUARGAT	91419	15 706	17%
Zone de Saint-Loup - PABU	143966	81 259	56%
Zone de Keravel - PLOUEZEC	4360	2 943	68%
Zone de Kerizac - PLOUISY	175049	129 822	74%
Zone de Kergré Ouest - PLOUMAGOAR	133658	52 504	39%
Zone de Bellevue - SAINT-AGATHON	82267	5 382	7%
Zone de la Croix-Blanche - SQUIFFIEC	18885	2 317	12%
Zone de Keranfeullen - TREGLAMUS	31826	4547	14%
TOTAL		412 375	

7 ZAE sans terrain cessible mais avec un encours de dette...

Zone d'activités	Surface cessible	Montant de l'encours
Zone de Poulogne - QUEMPEL-GUEZENNEC	0	26 573,94 €
Zone du Goasmeur - PAIMPOL	0	10 117,46 €
Zone de Maudez - PEDERNEC	0	30 354,49 €
Zone de Mikez - PEDERNEC	0	5 589,63 €
Zone de Kermanac'h - PLOEZAL	0	5 971,32 €
Zone de Berlaz - RUNAN	0	21 368,58 €
Zone de Saint-Paul - LOUARGAT	0	8 000,00 €
TOTAL		107 975,42 €

... largement couvert par les recettes prévisionnelles des futures cessions

Hors ZAE concernées par la commercialisation sous bail à construction listées ci-dessous :

- Zone de Saint-Loup - PABU
- Zone de Kerizac - PLOUISY
- Zone de Kernilien - PLOUISY
- Zone de Kergré Ouest - PLOUMAGOAR
- Zone de Kergré - PLOUMAGOAR
- Zone de Bellevue - SAINT-AGATHON
- Zone de Pont-Nevez - GRACES

Procès-verbal

Zone d'activités	Surface cessible	Tarifs votés en avril 2024	Coût de viabilisation ¹	Montant de l'encours	Recettes prévisionnelles ²
Zone de Kerbol - BIET	7 915	17 €HT/m ²	38 000 €	13 985,08 €	83 849,92 €
Zone du Courjou - BOURBRIAC	7 043	13 €HT/m ²	30 000 €	- €	62 519,00 €
Zone de Keriolet - BOURBRIAC	1 084	13 €HT/m ²	- €	- €	13 008,00 €
Zone de Kerguiniou - CALLAC	55 476	13 €HT/m ²	305 000 €	- €	416 388,00 €
Zone de Savazou - KERFOT	21 012	28 €HT/m ²	13 000 €	8 367,68 €	569 264,32 €
Zone de Nénes - LOUARGAT	15 706	17 €HT/m ²	75 000 €	85 985,08 €	107 576,92 €
Zone de Keravel - PLOUEZEC	2 943	28 €HT/m ²	31 000 €	24 137,54 €	27 786,46 €
Zone de Poul-Vran - PLOUISY	8 500	22 €HT/m ²	38 000 €	- €	150 280,00 €
Zone de la Croix-Blanche - SQUIFFIEC	2 317	17 €HT/m ²	25 000 €	33 710,27 €	- 20 819,27 €
Zone de Keranfeullen - TREGLAMUS	4 547	20 €HT/m ²	25 000 €	18 294,62 €	48 165,38 €
TOTAL			580 000 €	184 480,27 €	1 458 018,73 €

Avec 4 ZAE pour lesquelles il reste difficile de préciser les coûts de viabilisation et par conséquent les recettes prévisionnelles :

- La ZA de Coat Yen (incertitude sur les coûts de voirie)
- L'extension de la ZA de Kerguiniou
- La Zone de de ST Loup
- La future zone majeure

¹ Montants estimatifs, avec marge d'appréciation à 15% et arrondis

² En application du tarif en vigueur à compter du 01/06/2024

Procès-verbal

DEL2024-05-128

MOTION DE SOUTIEN aux bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer (SNSM)

Vincent LE MEAUX: Nous en venons à un sujet d'actualité, puisque dans le cadre d'échanges que j'ai pu avoir avec les élus du secteur de Paimpol, et notamment le Maire de Ploubazlanec, et avec les patrons de la SNSM (« les patrons », puisqu'il y a plusieurs patrons de bateaux, tout simplement), nous avons pu évoquer l'enjeu de cette Société Nationale qui se localise précisément à Loguivy-de-la-Mer et qui est face à des enjeux juridiques, administratifs, et d'une certaine manière, qui ont rejoint le champ politique. L'enjeu d'une telle discussion, ce soir, c'est d'apporter un soutien fort et manifeste à l'endroit des sauveteurs en mer, et en particulier ceux et celles qui œuvrent utilement au sein de la Société Nationale de Sauvetage en Mer de Loguivy-de-la-Mer. Lors de l'échange, on a bien pu constater leur désarroi quant à leurs statuts et à leurs responsabilités en cas de secours dans des processus tout simplement de sauvetage qui sont qualifiés au titre de la sécurité civile dans notre territoire. Il est rappelé que lors d'une intervention, des patrons et des sauveteurs ont été mis en cause de façon juridictionnelle et judiciaire, pour la suite tragique de cet événement: trois hommes avaient perdu la vie en 2021, malgré l'intervention des sauveteurs.

Pour autant, nous sommes à cheval sur des enjeux, pas simplement de sécurité civile, mais aussi d'engagement de notre flottille de pêche sur le territoire Quartier maritime de Paimpol. Ce sont des acteurs incontournables des activités de secours et de prévention, par ailleurs, et il est important de pouvoir compter sur cet engagement, qui est fortement sollicité, lorsque, par exemple, il y a des activités en mer, et notamment la pêche de la coquille Saint-Jacques. Ils sont très sollicités, peut-être pas forcément sur le secteur de Loguivy de la Mer, mais à tout le moins, nous avons besoin de leur engagement pour l'activité économique, mais également pour les activités touristiques, puisqu'il y a beaucoup de plaisanciers qui sortent en mer, et qui forcément n'ont malheureusement pas toutes les qualités de marins, et on retrouve effectivement beaucoup de personnes en détresse.

Alors, le secrétaire d'État à la mer nous a annoncé une mission parlementaire qui devrait notamment travailler sur la sécurisation du statut de ces bénévoles. Pour autant, il y a une inquiétude qui pourrait être levée rapidement et sur laquelle nous souhaiterions que le ministère aille plus vite, c'est sur le statut fonctionnel en faveur des volontaires qui œuvrent pour la sécurité et le sauvetage en mer. Il suffit effectivement d'une seule parole pour pouvoir ainsi qualifier l'activité de ces sauveteurs. Et en l'occurrence, effectivement, il n'existe pas aujourd'hui de statut véritablement sécurisant.

Donc l'idée de cette motion, outre le fait que nous allons attribuer une subvention à la SNSM tout à l'heure, tout d'abord, il est demandé au Conseil d'agglomération de Guingamp-Paimpol, de soutenir les bénévoles de la Société Nationale de Sauvetage en Mer, et de demander au secrétaire d'État d'aller rapidement sur le sujet du statut fonctionnel, et que lorsque la mission parlementaire sera installée, les élus communautaires et les bénévoles de la SNSM puissent être reçus par cette mission.

Je pense que des collègues qui sont liés plus étroitement avec la SNSM de Loguivy-de-la-Mer pourraient prendre la parole, donc je laisse maintenant le débat à celles et ceux qui le souhaitent. Monsieur le Maire de Ploubazlanec, Richard VIBERT.

Richard VIBERT: En effet, comme il a été dit, ces équipages sont totalement indispensables sur les lieux de pêche entre autres, mais également sur l'ensemble de la côte qu'ils couvrent, parce que ce sont des endroits excessivement dangereux pour la navigation. Et puis, s'il y a des professionnels, il y a quand même des gens qui des fois, sont totalement inconscients et qui prennent des risques sans en évaluer vraiment les conséquences.

Dès le mouvement, j'ai soutenu évidemment toutes les équipes de bénévoles et j'ai pris l'initiative de faire un courrier. Appuyé par l'ensemble des Maires du canton, j'ai fait un courrier au secrétaire d'État, Monsieur Hervé BERVILLE, pour demander justement de mettre en place cette commission pour les statuts qu'ils n'ont pas, parce que peut-être que vous le savez, mais peut-être que vous ne le savez pas, moi je suis issu justement d'un métier maritime: tous les patrons de vedettes (à Loguivy de la Mer, il y en a six), généralement, ce sont des marins - des marins de marine marchande ou marins autres - et qui ont un brevet. Et s'ils sont mis en cause par la justice, ils peuvent également perdre leur brevet,

Procès-verbal

avec lequel ils exercent leur métier. C'est pour ça qu'il y a déjà eu des démissions au sein de la SNSM à Loguivy de la Mer, en attendant que la commission mette en place ces nouveaux statuts. Mais disons que c'est une situation qui est grave et j'espère que nous serons entendus. Je remercie d'ailleurs mes collègues qui m'ont soutenu dans cette démarche.

Gilles PAGNY : Comme Richard VIVERT, on a fait carrière dans la marine, on était à l'école ensemble, il y a très, très longtemps. Je voudrais signaler que si c'est une particularité française, ce régime qu'ont les... enfin, ils n'ont pas de régime, en fait, la SNSM. Pour ceux qui connaissent la Grande-Bretagne et les Pays-Bas, les *life-boats*, comme on les appelle, c'est complètement différent, ils ont bien un statut, ils sont bien informés et salariés, d'ailleurs, il faut le savoir. Et donc il est grandement temps. Ça fait des années! Forcément, il y a eu cet accident, ce qui a décelé les problématiques des bénévoles de la SNSM. Il est tout à fait anormal que quelqu'un qui est bénévole et qui met sa vie pour sauver d'autres vies soit accusé de maladresse, comme ça a été fait. Donc moi, je suis complètement à fond, mais comme on l'est, tous les Maires qui sont sur les communes littorales et qui connaissent très bien les problèmes de la SNSM, on est complètement derrière, et je soutiens à fond, comme tous les collègues, cette démarche.

Josette CONNAN : Comme il vient d'être évoqué, moi, je soutiens complètement cette démarche. D'ailleurs, nous avons tous (les Maires des communes littorales et rétrolittorales) soutenu le courrier proposé par Richard VIVERT, et en Conseil municipal également, enfin moi, en tout cas, j'ai demandé de voter aussi cette motion jeudi dernier.

Vincent LE MEAUX : Très bien. Pas d'autre expression dans l'assistance sur le sujet pour voter cette motion ? Nous avons invité le secrétaire d'État, Hervé BERVILLE, à venir inaugurer les viviers de Loguivy-de-la-Mer, ce qui devrait se passer fin juin/début juillet. Nous attendons avec impatience la confirmation de la venue du ministre, et ce sera l'occasion de pouvoir le solliciter aussi sur cette attention toute particulière à l'endroit des bénévoles, des volontaires (je les appelle ainsi) du sauvetage en mer.

Donc sans abstention, sans opposition, cette motion est adoptée à l'unanimité des élus communautaires. Merci. Ils seront, je pense, très reconnaissants de ce soutien de l'ensemble du territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

Le Président Vincent Le Meaux a rencontré des bénévoles de la Société nationale de sauvetage en mer de Loguivy de la Mer en présence du Maire de Ploubazlanec afin d'échanger sur la reconnaissance d'un statut et sur les difficultés liées à leur activité de sauvetage en mer.

Le 4 avril 2024, les bénévoles de la SNSM de Loguivy de la Mer s'étaient déclarés indisponibles afin de protester, suite aux réquisitions du procureur du Havre, à l'encontre d'un patron de la SNSM, dans le cadre du procès du naufrage du coquillier Breiz. Trois hommes avaient perdu la vie en 2021 malgré l'intervention des sauveteurs.

Le Conseil d'agglomération partage l'inquiétude des bénévoles de la SNSM qui voient leurs responsabilités mises en cause alors qu'ils œuvrent de manière désintéressée pour le bien commun maritime. Si cette jurisprudence est confirmée, tout bénévole pourra être traduit devant la justice dès lors qu'une opération de sauvetage n'est pas réussie.

Les bénévoles, en sauvant des vies, ils concourent à la bonne marche du service public de sécurité et de protection civile des marins.

Il est attendu de la mission parlementaire annoncée par le secrétaire d'Etat à la Mer, la reconnaissance d'un statut fonctionnel en faveur des volontaires qui œuvrent pour la sécurité et le sauvetage en mer.

Procès-verbal

Le Conseil d'agglomération à l'unanimité :

- Soutien les bénévoles de la Société nationale de sauvetage en mer ;
- Demande au secrétaire d'Etat à la Mer qu'une délégation d'élus communautaires et de bénévoles soient reçus par la mission parlementaire.

Vincent LE MEAUX: Nous allons en venir désormais à la commission du Service public communautaire, avec le Réseau des Conseils de développement bretons et la subvention à la Société Nationale de Sauvetage en Mer.

DEL2024-05-129

RÉSEAU DES CONSEILS DE DÉVELOPPEMENT BRETONS : ADHÉSION 2024

Les Conseils de développement sont des instances de concertation et d'expression de la société civile (entreprises, syndicats, associations, habitants, salariés, dirigeants...). Constitués en réseau depuis 2011, les conseils de développement bretons portés par les EPCI ou Pays bretons s'appuient sur ce réseau informel pour échanger sur leurs pratiques, mutualiser et capitaliser leurs travaux et leurs formations, et promouvoir la démocratie participative et contributive dans leurs territoires.

Au travers de ce réseau et sur la base de leurs propres travaux, les Conseils de développement mènent ensemble de nombreuses réflexions en lien avec leurs interlocuteurs naturels issus de l'environnement politique, administratif, social, associatif et citoyen.

Ce réseau se veut également un relais et une interface de communication partagée, avec des instances locales, régionales ou nationales (CESER, CESE, Coordination Nationale des Conseils de développement, réseau des CD 44, mouvement associatif, Bruded, ARIC, CRESS, Universités...)

Considérant le maillage de Conseils de développement en Bretagne et la nécessité de promouvoir la réalité de la démocratie participative à travers la création d'un réseau informel des conseils de développement bretons ;

Considérant le programme d'action 2024 du réseau des conseils de développement, fixé lors de l'assemblée générale du réseau le 15 février 2024 à Carhaix, et précisé dans la convention annexée à la présente délibération ;

Considérant les engagements réciproques de l'association de gestion et des conseils de développement adhérents ;

Considérant que le coût annuel de l'adhésion au réseau des conseils de développement bretons s'élève à 850 € ;

Vu les articles L 5211-10-1 et L 5211-11-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

Vu la délibération n°2021-04-071 du 27 avril 2021, approuvant les principes de constitution, de désignation, de gouvernance du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Vu la délibération n°2021-07-142 du 06 juillet 2021, validant la composition du conseil citoyen de Guingamp-Paimpol Agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'adhésion de Guingamp-Paimpol Agglomération, porteuse d'un Conseil citoyen, au réseau des Conseils de développements bretons pour l'année 2024 ;
- Précise que cette adhésion annuelle s'élève à 850 € ;
- Autorise le Président, ou son représentant, à signer la convention d'adhésion 2024 au Réseau des Conseils de Développement Bretons.

Procès-verbal

DEL2024-05-130

SUBVENTION 2024 SOCIÉTÉ NATIONALE DE SAUVETAGE EN MER

Samuel LE GAOUYAT: Dans le prolongement de la délibération qu'on vient de prendre (la motion de soutien à la SNSM), il est proposé ce soir d'apporter un soutien bien sûr financier, pour une subvention d'équipement à hauteur de 10 000€, à la SNSM (la Société Nationale de Sauvetage en Mer), dans le cadre des subventions 2024.

Fanny CHAPPÉ: J'attendais la présentation pour intervenir. Évidemment, en tant que Vice-présidente mer/littoral, je ne peux que me satisfaire de cette convention qui va au-delà d'une simple subvention au fil de l'eau. Ça veut dire qu'il y a bien une ambition commune partagée et des objectifs qui ont été fixés. Donc je souligne que c'est un soutien appuyé de l'Agglomération à l'égard de la SNSM, dans la continuité de la motion qui a été votée à l'unanimité.

Vu le règlement d'attribution des subventions aux associations adopté le 23 novembre 2021 ;

Vu le Budget Primitif 2024 adopté le 26 mars 2024 qui dédie une enveloppe pour les associations ;

Considérant la volonté forte de l'Agglomération de maintenir son soutien aux associations malgré un contexte budgétaire contraint ;

Considérant la demande de subvention reçue de la part de l'association « Société Nationale des Sauveteurs en Mer » au titre de l'année 2024 ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur l'attribution d'une subvention d'équipement de 10 000 € à la Société Nationale des Sauveteurs en mer ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la mise en œuvre de cette affaire.

DEL2024-05-131

DISPOSITIF PASS'COLO : CONVENTION

Dominique PARISCOAT: Merci, Président. Donc deux délibérations pour l'Enfance-Jeunesse.

Afin d'encourager le départ en vacances des enfants âgés de 11 ans (simplement 11 ans) dans les accueils collectifs de mineurs avec hébergement et de réduire leurs coûts, une nouvelle aide intitulée Pass'Colo a été créée cette année par l'État et la Caisse d'allocations familiales. Le montant varie en fonction du quotient familial, bien entendu, et ça varie de 200 à 350€ en fonction du quotient pour 2024. C'est un dispositif mis en place par l'État pour les jeunes de 11 ans, pour les inciter à partir en camp, minimum trois jours. Voilà la première délibération.

Vu la compétence enfance jeunesse exercée et le projet éducatif porté par Guingamp-Paimpol Agglomération depuis 2017 ;

Vu la délibération DEL2023-06-152 du 27 juin 2023 portant sur la tarification des Accueils de Loisirs Sans Hébergement ;

Considérant, dans le cadre de la compétence enfance jeunesse, la mise en place par Guingamp-Paimpol Agglomération de mini-camps et séjours collectifs pendant les vacances scolaires ;

Considérant les objectifs d'accessibilité et de mixité que poursuit le Pass'Colo à l'adresse des enfants de 11 ans ;

Il est proposé de conventionner avec la CAF pour ce nouveau dispositif Pass'Colo, rendant ainsi accessible à une aide l'offre de séjours éligibles (minimum de 4 nuits) pour tous les enfants de 11 ans avec un quotient familial inférieur à 1 500 €.

Procès-verbal

Dans ce cadre, une tarification spécifique est proposée uniquement pour les enfants de 11 ans (allocataire CAF ou MSA) éligibles à cette aide pour les mini camps et séjours organisés par l'agglomération :

Quotient Familial	QF < 1500 €	QF > 1500 €
Montant du séjour	26,50 € / jour (soit 132,50 € le séjour de 5 jours) ou 30,50 € / jour pour les extérieurs au territoire	
Montant restant à charge des familles	0 € après déduction du Pass'colo	26,50 € par jour (soit 132,50 € le séjour) ou 30,50 € / jour pour les extérieurs au territoire

La grille tarifaire validée en juin 2023 reste par ailleurs inchangée.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement pour le conventionnement avec la CAF pour le Pass'colo ;
- Valide la proposition tarifaire spécifique pour les enfants de 11 ans éligibles au Pass'colo ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et procéder aux demandes de remboursement auprès des organismes concernés (CAF).

DEL2024-05-132

CHANTIER INTERNATIONAL DE JEUNES À BULAT-PESTIVIEN

Dominique PARISCOAT : Cette délibération concerne le chantier international de jeunes. Il est proposé cette année, en partenariat avec l'association Études et chantiers, d'organiser un séjour à Bulat-Pestivien. L'association et la mairie de Bulat-Pestivien, en lien avec le service Enfance-Jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération, ont un projet de chantier de rejointoiement de la façade de l'école qui va être mis en place à partir du 26 juillet jusqu'au 16 août. Il s'agit de 10 à 12 volontaires de corps européen de solidarité et éventuellement de services civiques.

Études et chantiers a déjà travaillé en 2021 et 2022, notamment sur la chapelle de Callac et le long du Trieux, et, pour mémoire, c'était une expérience qui s'est réalisée sur le pays de Bégard pendant une dizaine d'années. Ils sont intervenus à Bégard, Péder nec, Kermoroc'h et toutes les communes, presque, de l'ancien territoire de Bégard. C'est très intéressant. L'an dernier, ça n'a pas eu lieu, et en 2022, c'était la rénovation (rejointoiement également) de la chapelle qui est en bordure de la route de Guingamp-Callac. Un chantier très intéressant.

Il y a une charge pour la collectivité, à hauteur de 9500€, qui serait versée à Études et chantiers, puisque c'est eux qui suivent le chantier directement, et une demande de subvention qui serait faite auprès de la Région.

L'association Études et Chantiers organise depuis plus de quarante ans des chantiers internationaux de bénévoles avec pour support l'aménagement des espaces de vie, la protection du patrimoine bâti, naturel et culturel. Fort de son expérience (chantiers bénévoles, chantiers d'insertions, coopérations internationales), Études et Chantiers a mis en place sur le territoire depuis plus de 10 ans des équipes européennes de volontaires de 18 à 30 ans pour la valorisation du patrimoine naturel et bâti.

De 2011 à 2018, 8 chantiers de rénovation de lavoirs, fontaines ou chapelles ont ainsi été accueillis sur notre territoire dans les communes de Bégard, Péder nec, Kermoroc'h, Landebaëron, Squiffiec, Trégonneau et Saint-Laurent. A compter de 2021, l'agglomération a proposé à l'association Etudes et Chantiers de développer des chantiers sur de nouveaux territoires (partenariat historique avec la Communauté de Communes du Pays de Bégard), c'est ainsi que des chantiers de rénovation d'un muret le long du Trieux à Pontrieux et d'une Chapelle à Callac ont eu lieu lors des étés 2021 et 2022.

Procès-verbal

Les objectifs des chantiers pour les jeunes et le territoire :

- Participer à la protection du patrimoine bâti et à la sauvegarde des espaces naturels du Territoire ;
- Rendre la patrimoine vivant et accessible à la population locale ;
- Mettre en œuvre des actions interculturelles et intergénérationnelles en lien étroit avec les acteurs du territoire, en impliquant les associations locales et les habitants dans un esprit participatif ;
- Découvrir une autre culture ;
- Acquérir des compétences utiles au développement personnel, éducatif et professionnel ;
- Promouvoir les programmes de mobilité internationale auprès des jeunes du territoire.

L'équipe est composée de 10 à 12 volontaires (corps européen de solidarité et services civiques), encadrés par un professionnel et référent technique. Les volontaires sont mobilisés 3 semaines sur cette mission à raison de 30h/semaine. La population locale est encouragée à venir participer ou découvrir le chantier de restauration du patrimoine. Le reste du temps est consacré pour le groupe de jeunes à la découverte du territoire et à la mise en place d'activités avec les habitants. Suite à une rencontre entre l'association et la Mairie de Bulat-Pestivien, en lien avec le service jeunesse de Guingamp-Paimpol Agglomération, un projet de chantier de rejointoiement de la façade de l'école va être mis en place du 26 juillet au 16 août 2024.

Le budget prévisionnel du chantier s'élève à 29 231 €. Dans le cadre d'une convention de prestation avec Études et Chantiers, il est proposé que l'agglomération contribue à hauteur de 9 500 € au chantier (crédits prévus au BP 2024). Par ailleurs, l'agglomération demandera à la Région Bretagne une demande de subvention de 5 000 € sur le programme « Soutenir les travaux dans le cadre de chantiers de jeunes bénévoles ou de personnes en insertion ». La commune de Bulat-Pestivien prendra à sa charge l'hébergement de l'équipe au camping municipal, le coût des matériaux nécessaires, et l'organisation des pots d'accueil et de clôture.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Se prononce favorablement sur la tenue d'un chantier international de jeunes sur le territoire ;
- Valide la participation à hauteur de 9 500 € versée à Études et Chantiers ;
- Autorise le Président à déposer à ce titre un dossier de demande de subvention de 5 000 € à la Région Bretagne ;
- Donne délégation au Président ou son représentant pour signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de ce projet.

DEL2024-05-133

MILMARIN : TARIFS AU 1^{ER} JUILLET 2024

Centre de découverte maritime situé à Ploubazlanec, Milmarin développe une activité qui s'est diversifiée ces dernières années et comprend désormais :

- Un espace d'exposition temporaire consacré à des thématiques maritimes en lien avec le territoire (par exemple en 2023 Pierre Loti, de 2024 à 2026 le récit de la façade maritime de Plouézec à Pontrioux...).
- Un espace d'exposition permanent consacré à la marine marchande contemporaine
- Un fonds documentaire de plus de 5000 documents consultable sur rendez-vous
- Une boutique spécialisée sur la thématique maritime
- Un relais d'informations touristiques, ambassadeur de l'OIT Guingamp-Baie de Paimpol

Le centre a obtenu les labels Accueil Vélo et Tourisme & handicap.

Procès-verbal

Le centre est ouvert toute l'année, accueille les particuliers et les groupes et groupes scolaires, et organise des animations et événements dans les murs et en dehors (conférences, projections, spectacles...).

Considérant :

- Que suite à la commission tripartite du 23 mai 2023 portant sur les tarifs des équipements, et contrairement aux autres équipements de la Direction Tourisme, culture, sport, Milmarin n'avait pas pu procéder à une révision tarifaire en 2023 à cause du remaniement de l'activité dû au départ de l'association partenaire en juin 2023 ;
- Que les coûts d'énergie ont subi une forte augmentation impactant le budget de Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Que les tarifs actuels, en dehors de quelques ajustements mineurs, n'ont pas été mis à jour depuis l'ouverture du centre en 2017 ;

Il convient d'actualiser la tarification du centre de découverte maritime de l'Agglomération.

La révision proposée présente une augmentation de **15,8 % des tarifs**, avec une hausse plus forte pour les groupes et moins forte pour les individuels.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les nouveaux tarifs de Milmarin applicables au 1^{er} juillet 2024 selon la grille tarifaire en annexe ;
- Valide les nouveaux tarifs de Milmarin pour la boutique.

Vincent LE MEAUX: On en vient aux rapports de l'Economie, de l'emploi et des relations aux entreprises, avec l'Université catholique de l'Ouest et la subvention au bâtiment d'enseignement. Nous sommes sur la commission de Philippe LE GOFF en lien avec notre représentant qui est, je crois, Cyril JOBIC.

DEL2024-05-134 UNIVERSITÉ CATHOLIQUE DE L'OUEST : SUBVENTION BÂTIMENT D'ENSEIGNEMENT

Philippe LE GOFF : On est un peu dans le bon timing, c'est les 30 ans de l'anniversaire de l'UCO demain, donc ce que je vous propose, c'est de leur faire un cadeau d'anniversaire ! Plus sérieusement, l'UCO est implantée sur le territoire depuis 30 ans. Dans le cadre notamment de leur développement, aujourd'hui il y a 800 étudiants qui sont sur le territoire. Je rappelle qu'ils remplissent cette fonction d'université aussi de proximité, mais avec un vrai rayonnement, notamment sur les cosmétiques, où on a des gens qui sont recrutés partout en France, et dans cette croissance, sur un champ qui (je tiens à le dire) aujourd'hui devient un champ très concurrentiel qui est celui de l'enseignement supérieur. Très concurrentiel à deux titres, parce qu'on a les universités publiques que vous connaissez, l'UCO qui est sous convention, et on voit aujourd'hui quand même apparaître dans le paysage un certain nombre d'universités non conventionnées et qui accueillent. Ils sont dans cette vraie démarche, à l'UCO, de croissance, et dans ce cadre-là, c'est une demande de subvention pour un bâtiment qui sera mis à côté du hall technologique. Précédemment, ils devaient travailler sur le garage, mais en fin de compte, les études à la fois de structure et d'amiante ont révélé des coûts de réhabilitation qui sont trop élevés. Donc l'implantation se ferait en miroir par rapport au hall technologique, pour permettre de continuer à asseoir quelque part les possibilités d'accueil d'étudiants à l'UCO, avec une salle qui sera une salle de conférence de 124 personnes, et puis une salle de cours qui sera joutée, d'environ 60 personnes (57, de mémoire, exactement). Donc, à travers ce nouveau bâtiment, c'est continuer à affirmer l'UCO dans le paysage, sachant qu'il y avait eu des travaux qui ont été faits sur la Comex qui était le bâtiment

Procès-verbal

situé à l'entrée, que parallèlement il y a aussi des travaux de rénovation énergétique qui sont menés. Et l'UCO va aussi porter elle-même un certain nombre de travaux sur le hall d'accueil.

L'idée, bien entendu, à travers cette subvention qui est fléchée sur ce bâtiment, c'est de conforter aujourd'hui dans le paysage de notre agglomération, ces études supérieures et la capacité à faire venir des étudiants. Et je le dis un peu de manière plus large, je crois que lorsqu'on parle souvent de démographie sur un territoire, lorsqu'on regarde un petit peu les points, on n'a pas beaucoup d'effet levier pour attirer la jeunesse ou fixer la jeunesse. Et des outils comme l'UCO, soit par les enseignants qui y viennent, des chercheurs, soit par les étudiants qui y sont, qui créent de vraies synergies aussi avec le milieu économique, je pense que c'est un vrai levier pour notre territoire, notamment en termes d'attractivité, parce que les gens qui viennent s'installer savent que leurs enfants peuvent mener des études sur le territoire. Et puis ça fait venir des jeunes d'ailleurs. Et je le redis, l'UCO pratique notamment des coûts d'inscription qui sont liés au quotient familial. Donc il y a aussi cette volonté de répondre réellement à un accueil de tous les publics sur le territoire.

La subvention qui vous est demandée dans le cadre de ce projet est une subvention qui est paritaire avec le Conseil départemental, pour un montant de 262 710€. Et le Département, qui soutient l'UCO, sera aussi raccord avec ce montant de subvention, parce qu'ils sont aussi conscients de l'importance de ce type d'outil sur un territoire comme le nôtre.

Cyril JOBIC : Juste pour compléter ce que Philippe LE GOFF disait, il faut dire aussi que le bâtiment sera stratégiquement bien placé, puisqu'on est à côté d'Émergence, on a France Travail aussi, donc ces salles pourront être mutualisées dans l'avenir aussi. Philippe LE GOFF l'a dit: 800 étudiants, les enseignants aussi. On ne le dira, je pense, jamais assez, ça va être des retombées importantes aussi pour notre territoire: le logement, la restauration, les loisirs. Donc c'est une chance pour notre territoire, d'avoir l'UCO. On en est très fiers et je pense qu'il faut les soutenir de toute façon. Merci.

Le campus de Guingamp compte aujourd'hui 800 étudiants et l'objectif est de compter 1 000 étudiants à horizon 2028 grâce au développement de l'offre de formation. Les projections d'effectifs laissent envisager l'accueil stabilisé de plus de 1 000 étudiants à Guingamp à horizon 2030.

Pour que cet accueil s'opère dans les conditions que l'UCO BN a toujours garanti à Guingamp, une modernisation des locaux ainsi qu'une extension des capacités d'accueil sont une nécessité.

L'extension des capacités d'accueil est envisagée à court terme par la construction d'un bâtiment neuf sur le terrain faisant face au hall technologique regroupant :

- Une salle de conférence pour 124 personnes ;
- Une salle de cours d'une capacité de 57 personnes.

La conception prévoit capacité d'extension de la même capacité que la salle de cours.

L'UCO BN sollicite pour sa réalisation le soutien financier de l'Agglomération. Le budget prévisionnel de cette opération neuve se monte à un total de 1 050 840 € TTC détaillé ci-dessous.

Procès-verbal

Dépenses prévisionnelles		Recettes prévisionnelles		
	TTC			TTC
Etudes	102 480€	Département	25 %	262 710 €
Travaux	904 800	Guingamp-Paimpol Agglomération	25 %	262 710 €
Installation photovoltaïque	43 560 €	Autofinancement	50 %	525 420 €
TOTAL	1 050 840 €	TOTAL	100 %	1 050 840 €

Phasage	2024	2025	TOTAL
Montant HT	269 469,00 €	606 238,00€	875 707 €
Montant TTC	323 354,40 €	727 485, 60€	1 050 840 €

Considérant les objectifs poursuivis par l'UCO BN, conformément à son objet statutaire, en termes d'enseignement, de recherche et de diffusion de la culture scientifique et technique ;

Considérant la compétence de Guingamp-Paimpol Agglomération à intervenir en soutien au renforcement de secteurs de l'enseignement supérieur dans les domaines de la recherche et du développement des formations professionnelles en rapport avec les besoins du territoire ;

Considérant le projet immobilier et son plan de financement prévisionnel présentés ci-dessus ;

Considérant que l'intervention de Guingamp-Paimpol Agglomération est susceptible de former un effet levier pour l'accès à d'autres financements publics, principalement ceux du Département ;

Considérant qu'hors temps pédagogiques, ces espaces pourront être mutualisés avec les autres acteurs intervenant sur le campus (France Travail, AJOCA Mission Locale, la BGE, la Plateforme d'Initiative Locale) ainsi que l'Agglomération ;

Cyril JOBIC ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le soutien de l'Agglomération à l'UCO BN pour le projet immobilier présenté ci-dessus par une subvention d'un montant total de 262 710 € correspondant à 25 % des investissements ;
- Valide le versement de cette subvention en deux fois 50 % en 2024 soit 131 355 € et le solde en 2025 ;
- Ajuste les crédits de paiements (130 000 € en 2024 et 130 000 € en 2025) en fonction lors d'une décision modificative présentée en Conseil d'agglomération le 25 juin 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer tout acte nécessaire à ce dossier, et notamment la convention financière dont le projet figure en annexe.

Vincent LE MEAUX: On en vient aux rapports de la commission Aménagement et revitalisation des territoires, et nous allons évoquer des sujets divers, avec les questions de contrat de ville, les questions d'habitat et de renouvellement urbain, la question de l'urbanisme et du droit des sols et les mobilités, donc plusieurs dossiers.

Élisabeth PUILLANDRE: Ce soir, je pense qu'on va évoquer la question du contrat de ville de Guingamp, puis du point Info Habitat, et ensuite, je souhaiterais que Guy CONNAN nous fasse quelques points sur la DSP mobilité. Les autres sujets sont importants évidemment, mais nous faisons un tri...

Élisabeth PULLANDRE : Concernant le contrat de ville de la ville de Guingamp, à notre demande conjointe de la Ville et de l'Agglomération, Monsieur le Préfet et Monsieur le Ministre ont accepté de réintégrer la ville de Guingamp dans la Politique de la Ville, compte tenu des fragilités que nous connaissons sur ces quartiers de Guingamp. C'est une bonne nouvelle, puisque ça nous donne des moyens pour intervenir et pour accompagner les populations vers plus de bien-être. Ce contrat de ville concerne les quartiers de la Madeleine, Roudourou/Gourland et Castel Pic. Ce sont 2 100 habitants qui sont concernés. Cette politique rayonne sur les quartiers, mais elle rayonne sur l'ensemble de la ville et plus largement, si nous souhaitons transposer un certain nombre de dispositifs. C'est le cas par exemple du programme de réussite éducative.

Le travail a été fait, notamment avec les habitants, et je crois qu'on peut s'en féliciter, puisque le travail des partenaires et des habitants sur le contenu du contrat de ville est, à mon avis, important et essentiel. Ça a permis de dégager dans le contrat un certain nombre d'objectifs, puisque ce sont 26 objectifs opérationnels qui ont été dégagés au travers des thématiques. La première thématique est la thématique Santé qui se décline en six objectifs. La thématique Habitat et cadre de vie en quatre objectifs. La thématique Éducation en quatre objectifs. La thématique Parentalité en trois objectifs. La Tranquillité publique en quatre objectifs. Et Emploi et développement économique en cinq objectifs. Ce contrat de ville va être signé avec les différents acteurs qui sont importants, évidemment : de mémoire, la CAF, l'État, le Département, la Région, l'Agglomération, évidemment, et j'en oublie. Ces six axes ont fait l'objet d'un appel à projets, qui nous a permis de recevoir 17 projets. 15 ont été retenus dans le cadre du comité de pilotage qui s'est tenu vendredi dernier. L'Agglomération est appelée à participer à ces actions. Concrètement, l'Agglomération a mis en œuvre des moyens humains pour accompagner le contrat de ville, et dans le cadre de la décision modificative qui va intervenir en juin, nous mettrons en place également une participation active de l'Agglomération sur les différents projets qui ont été retenus et qui relèvent des compétences de l'Agglomération. Voilà ce que je peux en dire. Si vous souhaitez poser des questions, elles sont les bienvenues.

La politique de la ville est mise en œuvre par des contrats de ville conclus à l'échelle intercommunale. Ces contrats sont copilotés par l'État, et les Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, avec la participation active des communes concernées. Ils sont signés par l'ensemble des partenaires institutionnels et financeurs publics du territoire.

- Les nouveaux contrats de ville ont une durée de six ans du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2030.
- Sur la base d'un projet de territoire coproduit, les signataires s'engagent à mobiliser leurs politiques de droit commun au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires et engager les actions spécifiques nécessaires.
- L'EPCI est chargé du diagnostic du territoire, de la définition des orientations, de l'animation et de la coordination du contrat de ville, en lien étroit avec l'État et la Ville concernée.
- Des crédits spécifiques sont alloués par l'État afin de développer des actions au bénéfice des habitants.
- Les contrats font l'objet d'une évaluation de mi-parcours au bout de 3 ans.

Le Contrat de ville 2024-2030 est recentré sur les enjeux locaux les plus prégnants, identifiés collectivement par tous les acteurs locaux.

La nouvelle cartographie de la politique de ville comprend les trois secteurs guingampais suivants :

- La Madeleine
- Roudourou / Gourland
- Castel Pic

Procès-verbal

L'ensemble des secteurs totalise 2 100 habitants.

Les actions du précédent contrat de ville dit « Territoire de Veille Active » ont été évaluées de façon participative de mars à octobre 2022. Et une prolongation d'un an a été actée dans le but d'élaborer la candidature à un nouveau contrat de ville.

Les élus locaux ont proposé les thématiques pour le nouveau Contrat de ville en prenant en compte les résultats de la consultation participative des habitants ainsi que le bilan du précédent projet de Territoire de Veille active.

OBJECTIFS THÉMATIQUES ET OPÉRATIONNELS DU CONTRAT DE VILLE

Les objectifs opérationnels répondant à chaque thématique ont été formulés, pour très grande partie, par les groupes de travail du 16 janvier 2024, à l'issue du questionnaire diffusé auprès des habitants. Ils émanent du contexte local et des besoins des habitants. Des indicateurs de résultat ont été défini pour chaque objectif. Ils servent de base pour les appels à projets annuels et permettent aux différents porteurs de projets de cibler les priorités à prendre en compte.

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 05 avril 2022 relative à l'évaluation du contrat de ville 2015-2020 ;

Vu la délibération du Conseil d'agglomération du 18 octobre 2022 relative à la prolongation du contrat de ville ;

Vu l'évaluation du contrat de ville 2015-2021 ;

Vu le courrier du Préfet du 26 septembre 2023 informant de la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville et de l'entrée des quartiers de Guingamp dans le dispositif ;

Considérant la nécessité de reconnaître les quartiers la Madeleine, Roudourou/Gourland et Castel Pic à Guingamp comme prioritaires au sens de la politique de la ville ;

Considérant les propositions d'objectifs thématiques et opérationnels faites par le comité de pilotage du contrat de ville ;

THÉMATIQUE SANTÉ : 6 OBJECTIFS
- Mettre en place des solutions d'accompagnement personnalisé dans les parcours de soin
- Développer un réseau partenarial important et favoriser l'interconnaissance
- Favoriser l'attractivité du territoire pour l'installation des professionnels de santé
- Favoriser l'aller vers au bénéfice des populations isolées, notamment les personnes âgées
- Développer la formation des professionnels sur les problématiques de santé et actions de prévention
- Développer les actions de prévention et les activités sportives pour toutes et tous à moindre coût
THÉMATIQUE HABITAT ET CADRE DE VIE : 4 OBJECTIFS
- Favoriser toutes les actions de lien social
- Améliorer l'aménagement des espaces collectifs sur l'espace public et notamment les espaces verts
- Améliorer l'accessibilité dans le quartier et inter quartiers
- Développer les actions liées aux transitions écologiques et énergétiques
THÉMATIQUE ÉDUCATION : 4 OBJECTIFS
- Favoriser l'inclusion de tous les publics (genre, handicap, allophone...)
- Renforcer le lien éducation nationale/habitants des quartiers
- Valoriser le parcours des enfants et des jeunes
- Développer les actions de prévention et de lien social pour les enfants et les jeunes

Procès-verbal

THÉMATIQUE PARENTALITÉ : 3 OBJECTIFS
- Renforcer l'accompagnement des familles monoparentales et familles isolées
- Développer les modes de gardes alternatifs et adaptés aux besoins des familles
- Développer la médiation culturelle et sportive
THÉMATIQUE TRANQUILLITÉ PUBLIQUE : 4 OBJECTIFS
- Développer le dialogue force de l'ordre/population
- Lutter contre le sentiment d'insécurité et l'insécurité
- Développer les actions de prévention
- Développer le lien avec la jeunesse et favoriser la co-construction de projets
THÉMATIQUE EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE : 5 OBJECTIFS
- Favoriser la connexion entre les entreprises et les habitants des dispositifs économiques et le développement de l'entrepreneuriat dans les quartiers
- Développer l'aller-vers et l'accompagnement à l'emploi personnalisé aux habitants
- Développer la communication et l'information des seniors, personnes, et dispositifs existants par tous les moyens (aller-vers, réseaux sociaux, réunions, forums...)
- Valoriser les compétences de chacun qu'elles soient personnelles ou professionnelles (jeunes, seniors...) et accompagner à la prise de poste
- Développer toutes les mobilités vers l'emploi, l'insertion et le développement économique -Faciliter l'emploi et le développement économique à travers le lien habitants / entreprises, et en développant toutes les mobilités

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide les six thématiques proposées et déclinées en 26 objectifs opérationnels ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer le nouveau Contrat de Ville et ses annexes avenants éventuels.

DEL2024-05-136

CONVENTION AVEC LE CONSEIL RÉGIONAL DE BRETAGNE POUR LE FINANCEMENT EN 2024 DU POINT INFO HABITAT

Élisabeth PUILANDRE : Concernant le point Info Habitat, nous avançons et nous pensons pouvoir l'ouvrir dans le cadre de l'ouverture des nouveaux locaux de l'Agglomération. Ce point Info Habitat pourra être financé au travers, notamment, des financements de la Région. Et puisque le territoire de Guingamp-Paimpol était le seul à ne pas en bénéficier, au travers de la convention SARE-SPPEH, nous serons en mesure de proposer à nos concitoyens de l'information développée pour la rénovation de l'habitat en direction des publics bien sûr, en direction de tous les publics, surtout, puisqu'actuellement, dans le cadre du PIG, on n'est en direction que des publics fragiles ou modestes et très modestes. Donc là, on ouvrira à l'ensemble de nos concitoyens cette information, mais on va travailler également avec les professionnels du secteur du bâtiment qui sont dans l'attente de ce travail de partenariat étroit. Nous avons également rencontré les notaires, les agences immobilières, qui sont vivement intéressés à disposer d'informations précises à donner, notamment lors des transactions qui sont réalisées, puisque lors des ventes, évidemment, le fait de pouvoir donner tous les dispositifs possibles aux potentiels acheteurs permet un levier supplémentaire dans la rénovation de notre habitat, puisque notre objectif est bien double : c'est d'aider nos concitoyens à améliorer leur habitat, qu'ils soient aisés ou qu'ils soient beaucoup plus modestes, mais c'est aussi travailler sur tout le bâti ancien de notre territoire et nous y sommes très attachés. Donc c'est une étape supplémentaire. Le point Info Habitat ouvrira certainement en septembre.

On vous invite à valider la signature de la convention avec la Région, de manière à avancer sur ce point.

Procès-verbal

Fanny CHAPPÉ : Dans la continuité de la présentation d'Élisabeth PUILLANDRE, rappeler que la Région Bretagne, par le biais du portage politique de mon collègue André CROCQ, a pu, dans différentes missions qu'elle porte, montrer son attachement à la rénovation énergétique des logements, en partenariat entre autres avec l'État. C'est une volonté forte de la Région depuis quelques années, et effectivement, il y avait une zone blanche en région Bretagne, donc la Région avait sollicité aussi... (Il y avait Leff Armor et GPA).

Et je voulais souligner quand même, parce que c'est vraiment très important, et il est reconnu comme étant très efficace, le SARE : le service d'accompagnement de la rénovation énergétique. C'est bien un service. Le SARE est un programme qui, en fait, est un outil financier - c'est aussi important de le rappeler : il y a un accompagnement financier ; il y a un accompagnement des particuliers, il y a un accompagnement des conseils sur les petits locaux tertiaires. Et j'assistais à une réunion avec l'ANAH, il n'y a pas longtemps, et l'ensemble des territoires qui bénéficient du SARE (du service d'accompagnement de la rénovation énergétique) à l'unanimité ont pu dire, devant la directrice de l'ANAH, combien ils étaient satisfaits de cet accompagnement. Donc nous ne pouvons que, nous aussi, nous satisfaire d'en bénéficier. Et je le dis pourquoi ? Pour une vigilance, puisque l'ANAH est en train de revoir sa méthode de programmation et il y a une remise en question de l'accompagnement et de la spécificité qu'il y avait en Bretagne, c'est-à-dire d'avoir un maillage très fin, justement, au plus près des territoires. Et donc l'ensemble des territoires ont redit qu'en Bretagne, ça marchait très bien quand ce partenariat était à la main de la Région. Donc je vous alerte, puisque, si d'ici quelques mois, je devais reprendre la parole, vous vous souviendrez que j'avais alerté sur le fait que l'ANAH semble revoir son accompagnement avec la Région Bretagne. Et donc je le dis : soyons extrêmement vigilants, toutes et tous ensemble, puisque le SARE donne pleinement satisfaction.

Vincent LE MEAUX : Merci pour cette information et cette alerte. Y a-t-il d'autres observations, d'autres questions sur ce dispositif, qui est attendu depuis longtemps sur notre territoire. Et on va le consolider de façon remarquable, c'est ça, l'idée, donc faire un bond en avant. On voit bien que nos concitoyens sont parfois esseulés face à tous ces dispositifs. Vincent CLEC'H, ce matin, a aussi évoqué ce sujet-là, sur les questions d'accompagnement à l'habitat. Il y a normalement un guide ou du moins une information qui va sortir en juillet prochain, qui retracera l'ensemble des aides possibles de l'Agglomération à l'endroit des particuliers et des collectivités. Et c'est important de pouvoir mobiliser ces sommes financières, qui ne sont pas négligeables, je le rappelle.

Je donnerai une information qui a été évoquée ce matin en Bureau communautaire, une décision prise par le Bureau à l'unanimité concernant le dispositif d'accompagnement des communes dans le cadre de leur revitalisation. Vous vous le rappelez, on avait bien dit qu'il y a certes les Petites Villes de demain, les quatre communes qui sont retenues au titre de Petites Villes de demain, mais il y a aussi de la revitalisation dans les 53 autres communes. Et l'an dernier, nous avons mis en place un dispositif d'accompagnement et d'ingénierie, technique et financier, pour des communes du territoire qui auraient des projets de réaménagement, de réhabilitation de quartiers, de secteurs, de mobilier. Donc Élisabeth PUILLANDRE nous avait fait une proposition l'an dernier qui a été reconduite. Seule la commune de Grâces avait bénéficié de ce fonds l'an dernier, pour quelques équipements. Là, cette année, nous avons reçu plusieurs communes sur des projets au titre de l'accompagnement en ingénierie, technique et financier. Donc voici les communes qui ont été retenues pour l'année 2024 :

- La commune de Ploëzal, il s'agit de l'acquisition d'une propriété en plein centre-bourg, pour en faire des logements.
- La commune de Saint-Servais pour la construction de deux logements neufs dans une dent creuse en centre-bourg.
- La commune de la Chapelle-Neuve, pour la rénovation de deux logements, plus création de deux nouveaux en centre-bourg.
- La commune de Kerien pour l'amélioration de l'habitat vacant dégradé et une densification éventuelle en fond de parcelle.

Procès-verbal

- La commune du Gurunhuel, pour l'habitat inclusif, pour la construction de cinq logements et la rénovation d'un bâtiment existant.
- La commune de Senven-Léhart pour l'acquisition d'un bien en vue de l'empêcher de tomber en ruine (Monsieur le Maire, c'est bien ça ?) dans le centre-bourg.
- Loc-Envel pour l'aménagement d'un jardin communal en centre-bourg.
- La commune de Plouézec pour une stratégie commerciale, jardins du centre, logements de 1000m², rénovation de maisons insalubres, rénovation de bâti par logement, donc un gros projet.
- La commune de Plouëc-du-Trieux, pour la deuxième tranche d'aménagement dans le cadre d'une opération de revitalisation en centre-bourg, des biens immobiliers à réhabiliter.
- La commune de Belle-Isle-en-Terre pour l'agrandissement du lotissement pour proposer une offre nouvelle d'habitat.
- La commune de Plusquellec pour l'aménagement d'un centre-bourg, mise en valeur de l'église, ralentir la vitesse, liaisons douces, stationnement harmonieux.
- La commune de Saint-Nicodème pour l'aménagement du bourg après remise en conformité des réseaux d'eau potable, liaisons douces, diversité d'espèces végétales avec entretien raisonné.
- La commune de Plourivo pour la création d'un lotissement dont trois logements sociaux, liaisons douces prévues pour rejoindre les jardins partagés.

Et nous avons deux communes qui vont être reprises dans d'autres dispositifs :

- La commune de Bourbriac, pour le développement de la pratique de la pêche, notamment l'accessibilité, avec la création de pontons (si c'est bien ça, Madame la Maire ?).
- Et la commune de Kerpert pour la rénovation de logements communaux, changement d'ouvertures, rafraîchissement, meilleure isolation.

Donc dispositifs qui sont vus dans d'autres accompagnements financiers.

Ces communes vont percevoir cette aide pour faire les études. Ça permet de consolider la certitude des élus, des maires en général, pour présenter cela devant leurs Conseils municipaux, d'avoir quelques subsides supplémentaires pour ainsi cofinancer des études. Voilà la décision qui a été prise ce matin en Bureau communautaire. Je peux vous dire que c'est une belle liste qui démontre la vitalité de notre territoire, et que toutes les communes du territoire sont dans des logiques de développement et d'aménagement. Et effectivement, maintenant, l'ingénierie et les études sont nécessaires pour bien partir dans ces projets, qui parfois peuvent durer quelques mois, voire des années.

Pas de question au passage sur ce dispositif ? On avait fait un rappel pour dire aux communes de bien positionner leur projet pour l'année 2024.

LE PROJET DE CONVENTION AU TITRE DU SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA RENOVATION ENERGETIQUE (SARE) 2024

1. Les enjeux du conventionnement

Le premier enjeu concerne l'intégration immédiate dans le réseau national d'information « France Rénov » et dans le réseau régional « Rénov' Habitat Bretagne », où l'Agglomération n'est pas référencée « Espace Conseil France Rénov » (ECFR). Cette absence occasionne des difficultés d'information pour les habitants et partenaires, et occulte les actions pourtant menées par l'Agglomération en matière d'amélioration du parc privé ainsi que son rôle de tiers de confiance neutre, gratuit, et disponible pour sa population.

L'Agglomération pourrait ainsi dès cette année 2024, au titre du SARE :

Procès-verbal

- Être identifiée comme la porte d'entrée de tous les porteurs de projet (propriétaires occupants, bailleurs, locataires, syndicats de propriété, SCI...) quels soient leurs besoins et leurs niveaux de revenus (de très modestes à aisés), ainsi que des acteurs et partenaires locaux de l'habitat et du logement ;
- Délivrer au minimum une information de 1^{er} niveau gratuite, simple, neutre et adaptée à tous les publics, quels que soient leur niveau de revenus et leurs besoins ;
- Conseiller de manière neutre, individualisée et accompagner progressivement un maximum de ménages à la réalisation de travaux, en particulier de rénovation énergétique,
- Inciter tous les porteurs de projet à s'engager dans une démarche de rénovation globale, et poursuivre l'accompagnement financier des ménages modestes et très modestes et propriétaires bailleurs pouvant être engagés dans ce type de travaux (publics éligibles au PIG et à l'OPAH-RU) ;

Un tel conventionnement permettrait en outre à l'Agglomération d'intégrer un réseau national et régional structuré (Rénov Habitat Bretagne), et à la future Maison de l'Habitat et de la Rénovation, ainsi labellisée « Espace Conseil France Rénov » (ECFR), de monter progressivement en compétence, tant au niveau des services apportés aux porteurs de projet, qu'au niveau de l'animation du nouveau « guichet unique » dédié également aux partenaires et prescripteurs de travaux (entreprises, artisans, agences immobilières, notaires, réseaux bancaires, courtiers, ...).

2. L'objet de la convention avec le Conseil Régional

Le projet de convention fixe les conditions et modalités selon lesquelles la Région s'engage à subventionner l'action « soutien à la mise en œuvre du programme Service d'Accompagnement pour la Rénovation Énergétique sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération, conformément au cadre établi dans la convention territoriale SARE.

3. Les objectifs et modalités de financements de la convention

Le projet de convention détaille les objectifs et financements dédiés : Région et CEE d'une part à hauteur de 72 124€, et Agglomération d'autre part, à hauteur de 11 587 €. Pour la réalisation du programme d'actions défini à l'article 3 de la convention, la Région s'engage à verser au bénéficiaire une subvention forfaitaire de **72 124 €**, répartie ainsi :

- o Volet « logements » : **39 141 €** pour la réalisation des actions suivantes :
 - 500 informations de premier niveau des ménages et/ou des syndicats de propriétaires ;
 - 150 conseils personnalisés aux ménages pour la rénovation de logement individuel ;
 - Sensibilisation, communication, animation vers les ménages et/ou les syndicats de propriétaires ;
- o Volet « animation de la dynamique locale » : **32 983 €** pour la sensibilisation, communication, animation des professionnels de la chaîne de la rénovation et des acteurs publics locaux ;

4. Les engagements de Guingamp Paimpol Agglomération :

L'Agglomération s'engage à :

- Viser autant que faire se peut les objectifs d'information et de conseil précités (objectifs complémentaires à ceux déjà visés dans le cadre de ses objectifs conventionnés avec l'agence nationale de l'habitat), sans obligation de moyens autre que les 11 587€ de dépenses consentis indiqués précédemment. Il convient de noter que ce montant peut déjà être considéré comme atteint au titre de l'étude « Maison de l'habitat et de la rénovation énergétique » et des activités du service Habitat et Renouvellement urbain en lien avec ce projet.
- Respecter les règles nationales et régionale du conventionnement SARE : pilotage, reporting, dispositions RGPD, charte de communication...

Les modalités de réalisation des actes d'information et de conseil restent à l'entière discrétion de l'Agglomération : régie, externalisation.

Procès-verbal

5. La durée de la convention

Le projet de convention est prévu du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024, en raison de l'arrêt du SARE au 31 décembre 2024.

Vu le Code de l'énergie ;

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1611-4 et L.4221-1 et suivants ;

Vu le règlement financier adopté par le Conseil régional ;

Vu le régime d'aide exempté n° SA.111726, relatif aux aides à la protection de l'environnement pour la période 2024-2026, adopté sur la base du règlement général d'exemption par catégorie n° 651/2014 de la Commission européenne, publié au JOUE du 26 juin 2014, modifié par le règlement 2017/1084 du 14 juin 2017 publié au JOUE du 31 août 2023 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu l'arrêté du 11 octobre 2006 relatif au compte rendu financier prévu par l'article 10 de la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu la loi de transition énergétique pour la Croissance verte du 17 août 2015 ;

Vu l'arrêté du 5 septembre 2019 (publié au JORF du 8 septembre 2019) portant validation du programme « Service d'accompagnement pour la rénovation énergétique » dans le cadre du dispositif des certificats d'économies d'énergie ;

Vu la convention territoriale de mise en œuvre du programme SARE « *Service d'accompagnement de la rénovation énergétique* » conclue entre l'Etat, la Région Bretagne, l'ADEME, Engie et Carfuel, le 20 mars 2020 ;

Vu l'adoption en décembre 2020, du Plan Local de l'Habitat de l'Agglomération ;

Considérant l'intérêt de l'Agglomération d'être identifiée comme « guichet unique » pour tous les porteurs de projet d'amélioration de l'habitat du territoire afin d'assurer un rôle d'information et de conseil neutre, gratuit et individualisé ;

Considérant la nécessité de disposer d'une labellisation « Espace Conseil France Rénov' » (ECFR) pour intégrer les réseaux régionaux et nationaux dédiés à l'information, au conseil et au suivi des porteurs de projet ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve le projet de convention « SARE 2024 » avec le Conseil Régional de Bretagne ;
- Autorise le Président à signer la convention ainsi que tout document s'y rapportant.

DEL2024-05-137

SUBVENTIONS POUR LE LOGEMENT SOCIAL SUR LE PROGRAMME DE TERRE D'ARMOR HABITAT À BÉGARD POUR 11 LOGEMENTS

Le bailleur social « Terres d'Armor Habitat » mène une opération de renouvellement urbain rue Ernest Renan à Bégard, avec la démolition d'un ensemble immobilier de 44 logements.

Terres d'Armor Habitat sollicite auprès de l'Agglomération les subventions auxquelles il peut prétendre au titre du régime d'aide au logement social pour la reconstitution, rue Hent Penn Vur (parcelle G1219), de 11 de ces 44 logements sociaux.

Un nombre identique de logements a déjà été reconstruit, avec l'aide de l'Agglomération (opérations « Bodiou » rue A. Le Braz et « Baher » rue J. Curie). Il restera ainsi 22 logements à reconstruire dont 12 sur site, et 10 rue Madeleine Brès.

Procès-verbal

Vu la délibération D2020-12-349 du 15 décembre 2020 portant adoption du régime d'aides communautaires au logement social ;

Vu la délibération D2023-0484 du 11 avril 2023 précisant les modalités de mobilisation du Fonds d'intervention foncière exceptionnel (FIFE) ;

Vu la délibération D2023-04-85 du 11 avril 2023 portant révision du régime d'aides communautaires au logement social ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Accorde à Terres d'Armor Habitat une subvention de 287 092 € pour l'opération susmentionnée, dont 179 061 € au titre des aides de droit commun et 108 031 € au titre du FIFE.

DEL2024-05-138 AVIS PORTANT SUR L'ARRÊT DU PLUI DE SAINT-BRIEUC ARMOR AGGLOMÉRATION

Richard VIBERT : Les PPA sont interrogées pour donner un avis, et dans l'élaboration du PLUI de Saint-Brieuc Armor Agglomération, le projet qui a été vu respecte pleinement l'objectif de modération de la consommation foncière. Il présente également un bilan en dessous des hectares pouvant être programmés, se réservant le droit d'apporter d'autres projets ensuite, sur des zones A ou N. Il y a une politique volontariste en termes de maîtrise de l'extension urbaine. Il y a un renouvellement des zones économiques et densification de ces mêmes zones. Et ils ont pris en compte, également, une forte densification des dents creuses et des fonds de jardin.

Nous avons un avis à émettre dans les trois mois avant que l'enquête publique se mette en route, et a priori, leur PLUI semble aussi vertueux que le nôtre.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a prescrit l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal par délibération en date du 31 mai 2018 et arrêté le projet le 29 février 2024.

En application des dispositions de l'article L.153-17 du Code de l'Urbanisme, le projet de PLUI a été transmis pour avis à Guingamp-Paimpol Agglomération le 7 mars 2024, en qualité de Personne Publique Associée. Cet avis doit être émis dans un délais de trois mois.

Ce projet sera ensuite soumis à enquête publique, puis proposé à l'approbation du Conseil d'Agglomération de Saint-Brieuc Armor Agglomération, éventuellement modifié pour tenir compte des avis exprimés.

Au terme de l'analyse, les efforts conduits par Saint-Brieuc Armor Agglomération en termes de réduction de la consommation foncière sont à souligner. Le PLUI respecte l'objectif de modération de consommation foncière fixé dans le cadre du SRADDET et du SCoT dont les projets ont été arrêtés et soumis à concertation ou enquête publique.

Saint-Brieuc Armor Agglomération a inscrit dans son Plan Local d'Urbanisme intercommunal une politique de densification des secteurs à vocation d'habitat et prône le développement d'une politique volontariste de renouvellement et densification des secteurs à vocation économique, afin de conserver des capacités de développement de secteurs à vocation d'habitat et d'équipements.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-14 et suivants ;

Procès-verbal

Vu la délibération, en date du 31 mai 2018, prescrivant l'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Vu la délibération, en date du 29 février 2024, arrêtant le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération ;

Vu la notification pour avis transmise le 7 mars 2024 ;

Tugdual LE LAY ne prenant pas part au vote.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, le Conseil d'Agglomération :

- Emet un avis favorable sur le projet de Plan Local d'Urbanisme intercommunal de Saint-Brieuc Armor Agglomération.

DEL2024-05-139

DSP MOBILITÉ 2019-2025 : AVENANT N°09

Guy CONNAN : Juste rappeler, puisqu'on est sur le neuvième avenant concernant la DSP Mobilité, qu'on a une règle, qui est qu'on ne doit pas dépasser 10% sur l'ensemble de la DSP, avec l'ensemble des avenants. On en est au neuvième donc on s'approche doucement de la fin de la DSP. Tout simplement, on a validé la ligne 4, qui était (sans rentrer dans les détails) une option qui avait été demandée dans le cadre de la délégation, qui est validée. Autrement, à titre expérimental, on a demandé une ligne expérimentale sur Bellevue. On va faire le point incessamment sous peu, si on la maintient ou pas. On attend les résultats. C'est un peu une adaptation. L'essentiel, c'est que c'est le neuvième avenant, qui nous permet de rester sous la règle des 10%, qui est une règle incontournable. Donc c'est vrai que si on a des options à activer avant la fin de la DSP, ça nous laisse une marge de manœuvre assez étroite. Vous avez l'ensemble des avenants (c'est le neuvième), avec des particularités. Ça fait partie de l'intérêt de la DSP, à chaque fois, de valider en Conseil d'Agglomération un peu les différents coûts qui ont été engendrés depuis la mise en place de cette DSP.

Jacky GOUAULT : Une petite remontée du terrain. Vraiment, ce type d'appel à projets est très bien perçu, en tout cas par nos associations sur Paimpol. C'est vraiment des actions où on a un retour extrêmement positif de nos associations locales.

Vu la délibération DEL209-08-01 du 27 août 2019, par laquelle le Conseil Communautaire a confié la gestion du service public d'exploitation du réseau de mobilités collectives, actives et partagées à la société TRANSDEV GPA ;

Vu l'article L.1411-6 du CGCT, modifié par l'Ordonnance n°2016-65 du 29 janvier 2016 –article 58, qui dispose que tout projet d'avenant à une convention de délégation de service public ne peut intervenir qu'après un vote de l'assemblée délibérante ;

Vu l'avenant n°1 signé le 18 octobre 2019 ;

Vu les avenants n°2 à 8, validés respectivement par délibérations du Conseil d'agglomération des 17 décembre 2019, 03 mars 2020, 29 septembre 2020, 06 juillet 2021, 02 février 2023, 27 juin 2023 et 26 septembre 2023 ;

Vu le projet d'avenant n°9 annexé ;

Considérant qu'un neuvième avenant est nécessaire et que l'économie générale du contrat reste inchangée.

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'avenant n°9 au contrat de délégation de service public avec Transdev Guingamp-Paimpol Agglomération ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer cet avenant, ainsi que tous documents s'y rapportant.

DEL2024-05-140

APPEL À PROJET « DEMAIN À BICYCLETTE »

Dans le cadre de sa politique de développement de la mobilité douce, l'Agglomération a depuis 2021, entrepris plusieurs actions pour favoriser la pratique du vélo. Le service de location longue durée de 200 vélos à assistances électrique, le déploiement de 14 abris vélo sécurisés, l'élaboration d'un plan vélo communautaire ont ainsi été mis en place.

Dans la continuité de ces démarches, l'Agglomération a fait le choix de soutenir les initiatives citoyennes pour favoriser la pratique du vélo.

L'Agglomération initie donc une action supplémentaire, directement tournée vers les associations en les aidant à financer des projets contribuant au système vélo. Pour rappel, le système vélo est l'ensemble des aménagements, des matériels, des services, des règlements, des informations et des formations permettant d'assurer sur un territoire une pratique du vélo efficace, confortable et sûre.

Pour cela, l'agglomération propose un appel à projet intitulé « Demain à bicyclette ».

Le projet « Demain à bicyclette » a pour but de donner un coup de pouce, ou faire émerger, des projets contribuant au renforcement de la part modale vélo sur le territoire pour :

- Favoriser l'usage du vélo quotidien,
- Enclencher des dynamiques autour de la mobilisation citoyenne pour ce moyen de transport, fédérer les citoyens et créer du lien social,
- Soutenir des actions de sensibilisation, formation et/ ou animation pour la mise en œuvre des transitions,

Il s'agit d'accompagner les démarches citoyennes sur la thématique vélo en finançant les projets ayant pour but de démocratiser ou développer la pratique cyclable.

Considérant l'engagement de Guingamp-Paimpol Agglomération dans le développement des mobilités douces ;

Considérant l'avis favorable de la commission Aménagement et Revitalisation du Territoire du 30 mars 2023 sur le dispositif ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Approuve l'appel à projet « Demain à Bicyclette » ;
- Délègue au Bureau communautaire le choix des associations retenues annuellement ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer les arrêtés de subvention pour les projets retenus.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX: On en vient aux dossiers de la commission des stratégies pour la biodiversité, avec la convention de prêt de matériel agricole à des exploitants dans le cadre de Natura 2000 et la convention-cadre avec LTC pour le financement 2024 des programmes de bassins versants et des SAGE (Argoat Trégor Goëlo et baie de Lannion). Christian PRIGENT, s'il te plaît, est-ce que tu peux nous faire part de tes commentaires sur ces deux délibérations, et on mettra aux voix.

Christian PRIGENT: La première délibération, c'est dans le cadre de Natura 2000, l'entretien des terrains de la Maison littorale, c'est une mise à disposition d'un parc pour bovins gratuitement, qui avait été acheté et qui est mis gratuitement à l'échelle des producteurs.

Autrement, pour ce qui est des accords, c'est une gestion qui est organisée par Lannion-Trégor Communauté, donc il y a une participation de Guingamp-Paimpol Agglomération dans les différents travaux sur le bassin versant de Lannion et de son SAGE Argoat Trégor Goëlo et Baie de Lannion. C'est une répartition des travaux habituelle, c'est ce qui est fait tous les ans.

Vincent LE MEAUX: Donc il n'y a pas d'enjeu particulier. Pourtant, il y a beaucoup de questions qui sont en cours sur comment financer et cofinancer les actions bassins versants, le monde agricole et les actions de biodiversité. On sent que les choses sont en train de bouger.

DEL2024-05-141 NATURA 2000 « TRÉGOR-GOËLO » ET TERRAINS DU CONSERVATOIRE DU LITTORAL : CONVENTION DE PRÊT DE MATÉRIEL AGRICOLE À DES EXPLOITANTS

En tant qu'opérateur Natura 2000 « Trégor-Goëlo » et gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, l'Agglomération anime des documents de gestion qui prévoient, entre autres actions, le maintien ou la restauration des landes et des prairies sur les communes de Plourivo, Paimpol, Ploubazlanec et Plouézec. La pratique du pâturage sur ces sites permet d'atteindre cet objectif.

Pour favoriser la mise en place du pâturage, l'Agglomération a acquis du matériel agricole (parc de contention) qu'elle peut mettre à disposition des éleveurs. Ce matériel agricole est prêté à titre gratuit.

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération, en tant qu'opérateur de Natura 2000 et gestionnaire des terrains du Conservatoire du littoral, anime des documents de gestion qui prévoient, entre autres actions, le maintien ou la restauration des landes et des prairies sur les communes de Plourivo, Paimpol, Ploubazlanec et Plouézec et que la pratique du pâturage sur ces sites permet d'atteindre cet objectif ;

Considérant que l'Agglomération a acquis du matériel agricole (parc de contention) qu'elle peut mettre à disposition des éleveurs, à titre gratuit, pour favoriser la mise en place du pâturage sur les espaces naturels du site Natura 2000 Trégor-Goëlo et des terrains du Conservatoire du littoral ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide le projet de convention de mise à disposition de matériel agricole à titre gratuit pour la gestion des espaces naturels du site Natura 2000 Trégor-Goëlo et des terrains du Conservatoire du littoral ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention.

Procès-verbal

DEL2024-05-142

CONVENTION CADRE AVEC LANNION-TRÉGOR COMMUNAUTÉ POUR LE FINANCEMENT EN 2024 DES PROGRAMMES DE BASSINS VERSANTS ET DES SAGE (ARGOAT TRÉGOR GOËLO ET BAIE DE LANNION)

Afin de répondre aux objectifs d'atteinte du bon état des masses d'eau, Lannion-Trégor Communauté (LTC) et Guingamp-Paimpol Agglomération s'associent aux travers des deux Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) qu'elles ont en commun et des programmes d'actions à l'échelle des bassins versants.

Ainsi, en 2024 sont concernés par le partenariat avec Lannion-Trégor communauté :

- Une partie des actions sur le bassin versant de la Vallée du Léguer,
- Le projet Vigodès sur le bassin versant Jaudy Guindy Bizien (JGB) Côtiers,
- Le SAGE Argoat Trégor Goëlo (ATG),
- Le SAGE Baie de Lannion (BL).

Chaque année, les modalités de ce partenariat sont précisées par une convention entre les deux Agglomérations.

Pour le bassin versant du Léguer, les actions qui font l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage à Lannion-Trégor Communauté concernent principalement les actions liées au label Rivière Sauvage, au Léguer en Fête et à l'atlas socio-culturel des rivières.

Depuis 2023, les programmes de bassins versants du Grand Trieux et du Jaudy-Guindy-Bizien n'apparaissent plus dans cette convention. En effet, ces deux programmes d'actions ont été fusionnés au sein d'un contrat unique pour la période 2023-2025, dans lequel chaque collectivité met en œuvre, en tant que maître d'ouvrage, les actions et projets sur son propre territoire.

Dans la convention 2024, figure néanmoins le projet Vigodès, un projet de restauration de la continuité écologique sur le cours d'eau du Bizien qui concerne les deux EPCI. Ce projet fait l'objet d'une délégation de maîtrise d'ouvrage de l'Agglomération à Lannion-Trégor Communauté.

La convention proposée a pour objet de stipuler l'organisation des maîtrises d'ouvrage et de fixer les modalités de répartition des dépenses inhérentes à la mise en œuvre des programmes d'actions pour l'année 2024. La synthèse des engagements financiers est présentée dans le tableau ci-dessous :

Cadre de programmation	Coordination et maîtrise d'ouvrage	Montant prévisionnel des dépenses 2024	Montant du reste à charge subventions déduites	Appel à contribution à Guingamp-Paimpol Agglomération	Appel à contribution à Lannion Trégor Communauté
BV Léguer	LTC	144 679 €	87 222 €	8 107 €	-
BV JGB-côtiers	LTC	167 801 €	33 560 €	16 780 €	
SAGE ATG	Guingamp-Paimpol Agglomération	258 670 €	52 994 €	-	16 388 €
SAGE BL	LTC	143 388 €	29 957 €	3 241 €	-

Considérant que Guingamp-Paimpol Agglomération est compétente depuis le 1er janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) ;

Procès-verbal

Considérant que Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération mettent en œuvre des programmes et des actions pour répondre à l'objectif d'atteinte du bon état des masses d'eau ;

Vu la délibération 2021-02-006 du 20 février 2021, concernant l'évolution du portage du SAGE ATG et du PETR vers l'Agglomération ;

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la convention cadre entre Lannion-Trégor Communauté et Guingamp-Paimpol Agglomération relative à la mise en place de projets communs sur les bassins versants du Léguer et du Jaudy Guindy Bizien Côtiers et à la mise en œuvre des programmes d'actions des SAGE Baie de Lannion et Argoat Trégor Goëlo pour l'année 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

Vincent LE MEAUX: On arrive à la commission Eau et assainissement, avec deux propositions de délibération. Donc, Rémy GUILLOU, si tu veux bien nous présenter les enjeux de ces deux décisions.

DEL2024-05-143 CONVENTION D'ÉCHANGE D'EAU ENTRE GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMÉRATION ET LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ : TARIF VENTE EAU

Rémy GUILLOU: Merci, Président. Les deux délibérations sont en partie liées, puisque comme vous le savez, Leff Armor Communauté a changé, au 1^{er} janvier 2024, sa gestion de l'eau. Ils sont maintenant passés en régie, avec notamment la dissolution du syndicat d'Avaugour. Auparavant, nous étions membres du syndicat d'Avaugour, puisque l'eau qui est vendue sur le territoire de Saint-Adrien venait du syndicat d'Avaugour. Maintenant, donc, nous allons acheter l'eau non plus au syndicat d'Avaugour, mais à Leff Armor Communauté, qui gère l'eau en responsabilité, et parallèlement, pour le secteur de Saint-Adrien, et nous continuons à vendre de l'eau à Leff Armor Communauté pour une partie de Bréhat, c'est-à-dire la zone de Bréhec. Les discussions se sont bien passées avec Leff Armor Communauté, et le prix du mètre cube a été fixé à 0,68€. En gros, nous en vendons autant que nous achetons, et c'est un prix qui est très proche de ce que nous pratiquons par ailleurs.

Guingamp-Paimpol Agglomération alimente en eau potable une partie des abonnés de Plouha secteur Bréhec localisés sur le territoire de Leff-Armor Communauté et inversement Leff-Armor Communauté alimente en eau potable les abonnés de Saint-Adrien localisés sur le territoire de Guingamp-Paimpol Agglomération.

L'organisation de la compétence eau potable sur les territoires respectifs de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff-Armor communauté nécessite de définir, entre les deux collectivités, les modalités d'échange d'eau nécessaire pour la desserte en eau potable des abonnés localisés en limite géographique des territoires.

Une convention avec Leff-Armor communauté avec effet au 1^{er} janvier 2024 est établie et tacitement reconductible pour une durée de 6 ans.

Vu l'avis favorable de la commission eau et assainissement du 18 avril 2024 ;

Vu le projet de convention tel que joint en annexe ;

Considérant qu'il est de l'intérêt des de Guingamp-Paimpol Agglomération et Leff-Armor communauté de garantir la distribution en eau potable des usagers concernés sur les communes de Plouha et Saint-Adrien.

Procès-verbal

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Fixe le tarif de vente d'eau à 0.68 € HT/m³ applicable au 1^{er} janvier 2024 ;
- Autorise le Président ou son représentant à signer la convention et tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.

DEL2024-05-144 **ADHÉSION DE LEFF ARMOR COMMUNAUTÉ AU SYNDICAT MIXTE DE KERNÉ UHUEL**

Rémy GUILLOU : Cette délibération est liée à la première, puisque le syndicat d'Avaugour était membre du syndicat mixte de Kerné Uhel, le barrage qui fournit de l'eau à tout un secteur, notamment Bourbriac, mais aussi certaines communes de Leff Armor Communauté. Donc le syndicat d'Avaugour n'étant plus membre de Kerné Uhel, puisqu'il est dissous, c'est Leff Armor Communauté qui a sollicité son intégration dans le syndicat de Kerné Uhel. Le SDAEP a donné un avis favorable. Je souhaite aussi que nous donnions un avis favorable pour que LAC (Leff Armor Communauté) soit aussi membre du syndicat de Kerné Uhel.

Vincent LE MEAUX : Est-ce qu'il y a un débat qui peut s'organiser sur ces deux délibérations ?

Rémy GUILLOU : On ne va pas faire un débat sur cette délibération, tu as parlé pendant trois heures, me semble-t-il, mais puisque tu me donnes l'occasion de reprendre le micro, je me permettrai, même si ça n'a rien à voir, mais j'ai été quand même assez heureux de lire la presse en fin de semaine dernière, et de voir que toutes les plages de notre territoire sont relativement bien classées puisque aucune - je dis bien aucune, et c'est probablement le seul territoire de Bretagne - n'est classée en rouge. C'est peut-être le résultat, notamment, des travaux que nous avons faits pour l'amélioration de qualité de l'eau, mais aussi des efforts fournis par tout le monde.

Vincent LE MEAUX : Des bons points pour tous les citoyens et les acteurs économiques, les agriculteurs et les collectivités.

Par délibération du 19 décembre 2023, le Conseil communautaire de Leff-Armor Communauté a sollicité son adhésion au Syndicat Mixte de Kerné Uhel (SMKU) en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint Péver, ceci en prévision de la dissolution du Syndicat mixte d'alimentation en eau potable des eaux d'Avaugour au 31 décembre 2023.

Par délibération du 28 mars 2024, le Comité syndical de Kerné Uhel s'est prononcé favorablement pour cette adhésion au SMKU.

Les membres du SMKU ont à présent 3 mois pour émettre un avis sur cette délibération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil d'Agglomération :

- Valide la décision du Syndicat Mixte de Kerné Uhel du 28 mars 2024 d'accepter l'adhésion de Leff-Armor Communauté (en représentation substitution des communes de Bringolo, Lanrodec, Saint Fiacre, Saint-Jean Kerdaniel et Saint-Péver) au Syndicat Mixte de Kerné Uhel.

Procès-verbal

Vincent LE MEAUX : Bien, ce n'est pas parce que le Conseil d'agglomération fut court que le mois de juin va être léger, je préfère le dire. Nous aurons une Conférence des Maires très importante, le 11 juin, où des sujets majeurs vont être évoqués. Nous aurons la fameuse commission PLUi restreinte et la commission PLUi plénière, donc j'engage les unes et les autres à être présents, parce que nous allons arbitrer sur les premières modifications du PLUi. Nous allons également évoquer un sujet important sur le centre aqualudique, la piscine de l'aire urbaine guingampaise. C'est un sujet qui va venir vite sur la table de l'Agglomération. Nous allons évoquer aussi l'implantation de l'hôpital - en tout cas, nos propositions d'élus sur ce sujet. Donc je peux vous dire que ce mois de juin va être très dense. Sans oublier, la délégation de service public Mobilités. Donc des sujets très importants qui vont trouver peut-être leur aboutissement en ce mois de juin 2024. Donc les instances telles les commissions, telle la Conférence des Maires, tels les Bureaux vont être mobilisées pour avancer sur ces sujets qui veulent montrer que l'Agglomération est dynamique, qu'elle veut son développement et qu'elle veut un aménagement en cohérence avec ses ambitions.

Je vous souhaite une bonne soirée. Merci.

Michel LE CALVEZ : Tout à l'heure, on a voté (c'est passé vite fait, je n'ai pas fait attention) pour la DSP Mobilité. Pour le coût de l'Agglo pour Transdev, je vote contre, enfin ma commune vote contre. Je ne sais pas si je peux revenir ?

Vincent LE MEAUX : Non, c'est trop tard.

Michel LE CALVEZ : Ah, tant pis... Comme ça a été fait en globalité, je n'ai pas fait attention.

Vincent LE MEAUX : D'accord. Mince... Donc on prendra note, en fin de PV, dans le verbatim de la réunion, que la commune de Pléhédél ne souhaitait pas donner un avis favorable.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h33.

Vu,
Le Président
Vincent LE MEAUX



Le Secrétaire de séance,
Joseph LINTANF

